

Plan Directeur des Parcs et Espaces Verts



Mai 2010

ÉQUIPE DE PRODUCTION

CHARGÉ DE PROJET ET RÉDACTION

Louise Blanchet, Architecte paysagiste

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Division des orientations et de l'expertise en parcs et espaces verts

SUIVI DE MANDAT

Jean Lewis, Chef de division

Division des études techniques – Service des travaux publics
Arrondissement du Sud-Ouest

COLLABORATION GRAPHIQUE ET CARTOGRAPHIQUE

Jean-François Brisson, Agent technique en géomatique

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Arrondissement Sud-Ouest

COLLABORATION À L'INVENTAIRE

Maria-Isabelle Hernandez, Agent technique en architecture de paysage

Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle
Division des orientations et de l'expertise en parcs et espaces verts

COLLABORATION AU PROJET

Nicole Valois, Architecte paysagiste

Université de Montréal

AVANT-PROPOS

Le document intitulé « Plan directeur des parcs et espaces verts » reflète les orientations de l'arrondissement du Sud-Ouest en matière de parcs et d'espaces verts.

D'une part, nous reconnaissons l'importance et le potentiel des parcs dans la vie de nos citoyens. Par ailleurs, la réalité budgétaire de la Ville de Montréal nous amène à préciser que les orientations décrites dans ce document ne peuvent se réaliser sans l'existence d'un Programme triennal d'immobilisations (PTI) à la hauteur des besoins et sans l'assurance d'une pérennité du Programme triennal d'immobilisations (PTI) octroyé par la Ville-Centre.

Ces orientations ne pourront jamais se concrétiser dans un climat de décroissance de ressources et d'insécurité financière.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
La prémisses	1
La problématique	1
De nouvelles orientations	2
Les défis du changement	2
L'importance du plan directeur	2
 1. INTRODUCTION	 3
1.1 Définition du mandat	3
1.2 Énoncés des objectifs	3
1.3 Présentation du document	4
 2. MISE EN CONTEXTE	 5
2.1 Le territoire à l'étude	5
2.2 Les parcs et espaces verts	5
2.2.1 Quelques faits	5
2.2.2 Le patrimoine paysager	5
2.2.3 Les parcs sur le territoire	6
2.3 Le réseau cyclable	8
2.4 Le profil sociodémographique	9
2.5 Le paysage urbain	11
2.5.1 L'affectation du sol	11
2.5.2 Les projets urbains en développement	11
2.5.3 Le potentiel visuel	12
 3. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ARRONDISSEMENT	 13
3.1 Analyse de desserte en parcs et espaces verts	13
3.1.1 Méthodologie	14
3.1.2 Résultats de l'étude et recommandations	15
3.2 L'analyse de l'offre en équipements communautaires	17
3.2.1 Aires de jeux pour enfants	17
3.2.2 Aires de jeux pour adultes	18
3.2.3 Plans d'eau	19
3.2.4 Plateaux sportifs	20
3.3 Appréciation des installations	23
3.3.1 Inventaire quantitatif	23
3.3.2 Inventaire qualitatif	23
3.3.3 Évaluation des aires de jeux pour enfants	23
3.4 Budget alloué aux parcs et espaces verts	24
3.4.1 Le choix des investissements	24

4. BESOINS DES USAGERS	25
4.1 La clientèle des parcs	25
4.1.1 Le profil des usagers	25
4.2 Les tendances à intégrer	25
4.2.1 Le développement durable	25
4.2.2 L'implication communautaire	26
4.2.3 Villes-amies des aînés	27
4.2.4 L'activité physique	28
4.2.5 Le réseau cyclable et les parcs	28
5. PROBLÉMATIQUES	29
5.1 Une distribution non équilibrée des parcs sur le territoire	29
5.2 Une collection de parcs aux installations vétustes	29
5.3 La vocation des parcs et les besoins évolutifs de la population	29
5.4 La nécessité d'une vision d'ensemble des parcs	29
5.5 La contamination des sols des parcs du Sud-Ouest	30
5.6 Les actes de vandalisme et le sentiment d'insécurité	30
6. PRINCIPES DIRECTEURS	30
6.1 La restauration des parcs existants	30
6.2 L'introduction d'une vision d'ensemble	31
6.3 La bonification des parcs selon les besoins locaux	31
6.4 La communication entre les différents intervenants	32
6.5 La proximité des écoles et des centres communautaires	32
7. RECOMMANDATIONS	33
7.1 Améliorer la desserte en parcs	33
7.1.1 Créer un réseau de parcs	33
7.1.2 Requalifier les parcs	34
7.1.3 Valoriser la présence du parc du canal de Lachine	34
7.2 Ajuster l'offre des installations communautaires	35
7.2.1 Les aires de jeux pour enfants	35
7.2.2 Les aires de jeux pour adultes	37
7.2.3 Les plateaux sportifs	38
7.3 Favoriser la sécurité dans les parcs	41
7.4 Maximiser les interventions paysagères dans les parcs	44
7.5 Améliorer l'intégration des parcs au cadre urbain	45
8. PLAN D'ACTION	45
8.1 Le type de priorisation proposé	46
9. CONCLUSION	47
Annexe 1	Analyse de desserte
Annexe 2	Proposition pour un réseau de parc

LISTE DES TABLEAUX

1_	Comparatif des quantités de parcs entre arrondissements	8
2_	Évolution de la population (données 2006)	9
3_	Comparaison par quartier (données 2006)	10
4_	Ratios ha / 1000 habitants	13
5_	Comparatif entre arrondissements - Ratios ha / 1000 habitants	13
6_	Zones de déficience	17
7_	Statistiques des aires de jeux pour enfants du Sud-Ouest	18
8_	Statistiques des aires de jeux pour adultes du Sud-Ouest	19
9_	Tableau synthèse des plans d'eau	19
10_	Synthèse des terrains sportifs (données 2006)	22
11_	Installations sportives proposées suite à l'actualisation des installations	39

ANNEXES

Annexe 1 - Carte d'analyse de desserte

Annexe 2 - Carte du réseau des parcs du Sud-Ouest

SOMMAIRE

LA PRÉMISSSE

L'arrondissement du Sud-Ouest se dote d'un plan directeur des parcs et espaces verts pour planifier l'ensemble du réseau des parcs et dresser un portrait des futurs investissements. Ce plan vise à rehausser la qualité de l'offre aux citoyens. Il se veut un instrument de planification utile aux décideurs pour la gestion de projets avec une vision commune. Cette vision s'appuie sur des constats relevés dans le cadre d'analyses concrètes sur le territoire. Les analyses étudient les parcs en tant qu'espaces verts, mais tiennent également compte des composantes qui contribuent à créer une dynamique intérieure, soit les citoyens du Sud-Ouest et le contexte urbain. Compte tenu des changements suscités par la requalification de plusieurs secteurs, le Sud-Ouest doit adapter ses parcs à un nouveau profil sociodémographique caractérisé notamment par l'arrivée de nouveaux citoyens, par l'immigration et le vieillissement de la population. À ce titre, le plan directeur trace un bilan des tendances évolutives de la clientèle des parcs et émet des recommandations pour les 15 prochaines années.

Le Plan directeur des parcs et des espaces verts du Sud-Ouest :

- Trace un portrait du territoire par une analyse des parcs incluant l'étude de la desserte actuelle, l'appréciation des installations et l'observation des tendances urbanistiques du territoire, ainsi que les investissements antérieurs;
- dégage les problématiques qui régissent les parcs;
- établit des lignes directrices qui orienteront les futurs aménagements afin de résoudre les problématiques et de renouveler le réseau de parcs;
- recommande des interventions concrètes sur une période de 15 ans.

LA PROBLÉMATIQUE

La disposition mal équilibrée des parcs de grande envergure, tous situés en périphérie des quartiers, constitue la principale problématique des parcs du Sud-Ouest. L'intérieur du territoire est composé d'un nombre important de mini-parcs qui exigent de lourds investissements pour leur entretien et la restauration des aménagements. Actuellement, la situation financière de l'arrondissement l'oblige à reporter certains projets de restauration de parcs. Les parcs de plus grande dimension, situés au cœur des quartiers, privilégient les installations récréatives et sportives, laissant peu de place aux aires de détente. Les parcs du Sud-Ouest ont besoin d'être adaptés aux nouveaux besoins des citoyens et aux tendances contemporaines qui régissent les projets communautaires urbains.

DE NOUVELLES ORIENTATIONS

Afin de maximiser l'offre en parcs, le plan suggère de les considérer dans une vision d'ensemble et de planifier les interventions en tenant compte de ceux situés à proximité les uns des autres. Le principal concept de ce plan directeur consiste à introduire la vision d'un réseau de parcs. Cette proposition présente un mode de gestion des parcs par ensemble de façon à créer une interrelation dans un même secteur. Cette interrelation s'appliquerait du début de la planification des parcs jusqu'à leurs réalisations par la création de parcours piétons sécurisés reliés entre eux, ainsi que par de l'affichage informatif sur la vocation et les emplacements des parcs. Le réseau de parcs est une proposition novatrice et distinctive à mettre de l'avant pour équilibrer la desserte en parcs du Sud-Ouest, pour mettre en valeur les espaces verts existants et pour faire connaître la diversité des parcs aux citoyens.

Par ailleurs, l'opération de refonte des parcs du Sud-Ouest doit être inclusive et faire interagir tous les intervenants concernés. À ce titre, la direction de l'arrondissement doit être mise à contribution et les organismes communautaires et de loisirs devraient être consultés. La vision des organismes communautaires est intéressante puisqu'elle reflète la vision des citoyens. Une bonne communication entre les différentes parties favorisera la création d'aménagements axés sur les besoins des citoyens, la fonctionnalité de l'entretien et la pérennité des installations.

LES DÉFIS DU CHANGEMENT

Le premier défi du Sud-Ouest sera de maintenir la sécurisation des équipements, en particulier les aires de jeux pour enfants. L'arrondissement doit prioriser la restauration de plusieurs aires de jeux, à commencer par celles situées à proximité des écoles. L'autre élément qui retient l'attention est la conversion de plusieurs terrains sportifs en une nouvelle vocation, notamment le soccer. Enfin, les nouveaux développements immobiliers dans le Sud-Ouest nécessiteront de nouveaux parcs qui changeront l'offre et le visage de plusieurs quartiers.

L'IMPORTANCE DU PLAN DIRECTEUR

Le Sud-Ouest est un territoire en croissance. Ce plan directeur fait le point sur la situation actuelle des parcs et trace les tendances à venir. Le parc représente un lieu privilégié pour le citoyen montréalais, car il remplace souvent une cour inexistante. Pour l'arrondissement, il peut être un facteur de fierté, une fenêtre sur la vivacité et un élément clé pour une vie de quartier réussie.

1. INTRODUCTION

1.4 DÉFINITION DU MANDAT

Le Plan directeur des parcs et espaces verts examine l'état actuel du réseau des espaces verts, les besoins des citoyens et les grandes tendances en aménagement, dans le contexte du développement urbain que connaît présentement l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce document se veut un outil important pour orienter les futurs investissements de l'arrondissement. Il met en place un plan d'action polyvalent pour les décideurs et les élus. De plus, il priorise les interventions visant à adapter l'offre en parcs et espaces verts au contexte actuel. Le travail effectué par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, de la Direction des travaux publics, de la Direction des services administratifs de même que de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement a été mis à profit pour élaborer une stratégie qui rencontre la réalité locale. Puisque les parcs constituent un élément clé de la vie urbaine, aucun aspect n'a été négligé pour fournir des réponses multidimensionnelles aux diverses problématiques des parcs du Sud-Ouest.

Ce plan directeur concerne l'ensemble des parcs de l'arrondissement, plus précisément les parcs de quartier, les parcs de voisinage et les mini-parcs reconnus par la Ville de Montréal. Les jardins communautaires de même que les espaces résiduels de voirie ont été comptabilisés dans la superficie totale d'espaces verts. Par ailleurs, ils n'ont pas fait l'objet d'une analyse exhaustive. Il va sans dire que l'offre en plateaux sportifs, partie intégrante des parcs, a été étudiée en collaboration avec la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Les pataugeoires seront aussi analysées puisque plusieurs d'entre elles doivent être transformées en jeux d'eau, ce qui modifiera l'offre en parcs.

1.5 ÉNONCÉS DES OBJECTIFS

- Établir un inventaire quantitatif et qualitatif des éléments de l'actif;
- caractériser l'offre actuelle de desserte en parcs et espaces verts et définir des solutions pour combler les éventuelles lacunes;
- dresser un portrait urbanistique et sociodémographique de l'arrondissement pour proposer des actions adaptées aux besoins locaux;
- énoncer les grandes orientations d'aménagement des parcs et des espaces verts pour l'ensemble de l'arrondissement;
- définir des propositions d'aménagement détaillées pour les parcs et espaces verts de chaque quartier;
- établir les priorités d'action par une méthodologie pertinente;
- détailler l'ensemble des frais anticipés.

1.6 PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Ce document fait état des caractéristiques du territoire. Il propose une revue de tous les aspects urbanistiques nécessaires pour une mise en contexte complète des parcs et espaces verts de l'arrondissement. Cette approche facilitera la prise de décision pour le réseau de parcs. L'arrondissement regroupe des quartiers bien distincts, et il s'avère pertinent d'en dresser les profils afin de nuancer le plan d'action selon leurs besoins particuliers.

De plus, le document analyse l'offre de l'arrondissement en matière de parcs. L'étude de la desserte quantitative et qualitative permet de valider la présence ou le manque de parcs selon les secteurs. De plus, l'observation des programmes triennaux d'immobilisations des années antérieures permet de visualiser les orientations qui ont guidé les choix de l'arrondissement au cours des dernières années.

Le plan directeur s'intéresse de façon toute particulière à la clientèle des parcs. Une section établit le profil, les besoins et les comportements des usagers des parcs du Sud-Ouest. Afin d'animer le plan d'action d'un vent de renouveau et de l'ancrer dans le XXI^e siècle, les grandes tendances en aménagement liées aux demandes des usagers actuels y sont aussi décrites.

À la lumière de l'information recueillie dans les trois premiers chapitres, des problématiques sont dégagées pour l'ensemble de l'arrondissement ainsi que pour chacun des quartiers. Celles-ci guideront l'élaboration de solutions selon des principes directeurs répondant au principal défi du plan d'urbanisme de l'arrondissement :

Assurer la gestion d'un milieu en transition par l'intégration de nouvelles activités urbaines et de nouvelles clientèles, dans le respect du patrimoine industriel et résidentiel, en harmonie avec la population locale et pour son bénéfice.

Les principes directeurs incluent les grandes orientations de l'arrondissement, les enjeux et les recommandations. La dernière section, composée des chapitres 7 et 8, est donc la plus substantielle du plan directeur puisqu'elle regroupe les propositions concrètes d'aménagement, les moyens de priorisation ainsi que les estimations qui s'y rattachent. Le plan d'investissement constitue l'aboutissement du plan directeur et représente un condensé de tout le processus présenté dans ce document.

2. MISE EN CONTEXTE

2.1 LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

L'arrondissement du Sud-Ouest, bassin du développement industriel de Montréal, jouit d'un héritage tant sur le plan urbanistique qu'architectural. Le canal de Lachine, icône majeure de cette époque, constitue aujourd'hui l'épine dorsale de l'arrondissement en reliant les quartiers sociologiquement distincts que sont Émard, Côte-Saint-Paul, Saint-Henri, Petite-Bourgogne, Griffintown et Pointe-Saint-Charles. Le Sud-Ouest a connu de longues années de déclin économique avant de retrouver ses lettres de noblesse à la suite de la réhabilitation du canal de Lachine. La mise en valeur du canal a donné lieu à la restauration et à la conversion d'anciennes usines en habitations haut de gamme. L'arrondissement suscite un engouement de la part des investisseurs en raison de la position stratégique qu'il occupe, près du centre-ville, et des nombreux espaces vacants à redéfinir et à développer. Le marché Atwater est un important pôle d'activités touristiques et économiques et agit comme repère identitaire du paysage urbain du Sud-Ouest.

Les contraintes naturelles et construites, tels les voies ferrées, les autoroutes, l'échangeur Turcot, le fleuve et le canal de l'aqueduc, font de l'arrondissement une enclave scindée par d'importantes artères et le canal de Lachine. Ces limites découpent physiquement les quartiers en zones géographiques indépendantes, à l'exception d'Émard et de Côte-Saint-Paul.

2.2 LES PARCS ET ESPACES VERTS

2.2.1 QUELQUES FAITS

Le Sud-Ouest dénombre près d'une centaine de parcs et espaces verts, dont 43 mini-parcs, 34 parcs de voisinage, 6 jardins communautaires, 5 parcs de quartier, 2 parcs linéaires (si l'on tient compte du canal de Lachine, propriété de Parcs Canada), la falaise Saint-Jacques (considérée comme un écoterritoire), le parc de l'aqueduc (fermé aux visiteurs et noté comme un îlot vert) ainsi que plusieurs îlots de voirie. On compte également le parc Angrignon, l'un des parcs urbains de la Ville de Montréal, situé en bordure du quartier Émard, à l'extrémité ouest de l'arrondissement. Tous ces espaces de verdure couvrent un total de 278 hectares. Le Sud-Ouest comprend également une entrée importante vers Montréal, nommée en l'honneur des Irlandais et accueillant les visiteurs en provenance du pont Victoria.

2.2.2 LE PATRIMOINE PAYSAGER

Le Sud-Ouest possède un riche éventail de parcs où trônent plusieurs monuments historiques et sculptures. Y figurent notamment des squares classiques créés sous l'influence du régime anglais, à la fin du XIX^e siècle. Le square Sir-George-Étienne-Cartier et le parc Saint-Henri comptent tous deux une fontaine impressionnante dans un axe central ainsi qu'une collection d'arbres centenaires, témoins de cette époque.

Les parcs aménagés au cours de la dernière décennie se distinguent par une certaine réinterprétation du passé. L'intégration des certains éléments d'époque et l'utilisation de matériaux, textures ou couleurs inspirés du patrimoine architectural environnant sont quelques exemples de pistes conceptuelles observées lors de récents aménagements. Cela donne lieu à des contrastes majeurs, comme au parc Marguerite-Bourgeoys où un boisé datant du début de la colonie cohabite avec une œuvre contemporaine. Le réaménagement des abords du marché Atwater démontre à quel point les quartiers du Sud-Ouest regorgent d'éléments inspirants qui dépassent le simple contexte physique.



Photos : L.Blanchet

1. Place des Hommes Forts.

Mise en valeur de la sculpture représentant Louis Cyr un personnage populaire du quartier St-Henri.

2. Parc de la Stelco

Utilisation de matériaux en couleur et de textures inspirés de l'ère industrielle.

3. Parc du Faubourg St-Anne

Intégration des vestiges de l'ancienne église dans l'aménagement.

4. Parc Marguerite-Bourgeoys

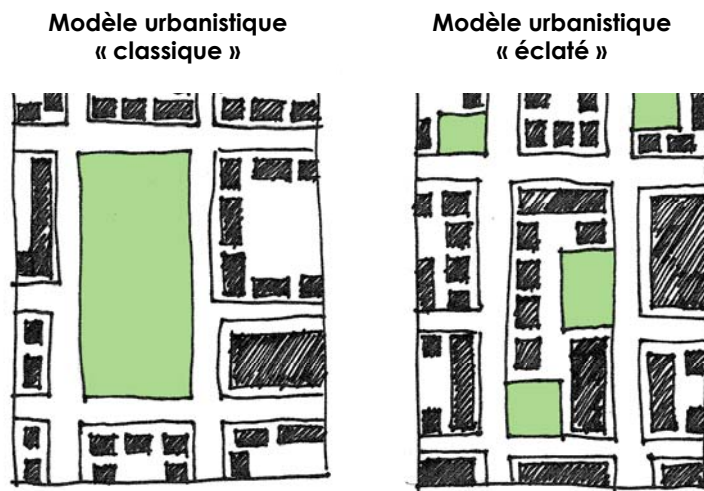
Contraste entre le contexte historique et l'œuvre contemporaine.

2.2.3 LES PARCS SUR LE TERRITOIRE

La répartition des parcs sur l'ensemble du territoire est caractérisée par la décentralisation des grands parcs de quartier. Ceux-ci, à l'image du parc Angrignon, se situent aux frontières de l'arrondissement, hypothéquant une partie de leur rayonnement sur le territoire voisin. Ce type de parc-loisirs, d'inspiration nord-américaine, a connu son heure de gloire à Montréal au début des années 50, dans la foulée de la création du Service des parcs de la Ville de Montréal en 1953. À cette époque, le modèle urbanistique industriel du Sud-Ouest laissait peu de place à l'implantation de parcs de quartier au cœur du territoire. Ceux-ci ont alors été confinés en périphérie, soit en bordure des voies ferrées, des autoroutes ou d'une zone industrielle, ce qui les a rendus peu accessibles. Voilà pourquoi le parc du canal de Lachine occupe une place si importante. Propriété de Parcs Canada, il offre, par son emplacement au centre de l'arrondissement, un espace vert de proximité aux citoyens du Sud-Ouest. Bien qu'il ne comprenne pas d'espace sportif programmé, comme le veut le concept de parc de quartier, sa présence permet de combler le manque en parcs d'envergure.

En analysant la répartition des parcs dans chaque quartier, nous constatons que leur modèle d'implantation dans la trame urbaine diffère beaucoup. D'un point de vue urbanistique, cette variation dans la façon de distribuer les parcs dans la masse bâtie d'un secteur influe sur l'équilibre de la densité du bâti et sur la qualité du cadre urbain. Globalement, deux modèles s'imposent, l'un pouvant être qualifié de « modèle classique » puisqu'il est le plus répandu à Montréal, et l'autre de « modèle éclaté », propre au Sud-Ouest.

Qu'entend-on par « modèle classique »? Généralement, les quartiers montréalais sont conçus autour d'un parc de voisinage qui assure une bonne desserte à la population qui habite dans un rayon de 300 mètres. Cela suppose que la planification urbaine a prévu la présence d'un parc dès le début du développement immobilier et lui a réservé un espace de choix, en fonction des besoins des citoyens. Dans le cas du Sud-Ouest, nous remarquons que le modèle classique est parfois éclaté dans la trame urbaine. Cette situation donne lieu à la présence de nombreux mini-parcs dans un même secteur. Il s'agit d'un modèle différent dont il faut tenir compte.



Les quartiers Émard et Côte-Saint-Paul se rapprochent beaucoup du modèle classique, alors que Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles épousent un modèle plus distinctif. Cela n'est pas un hasard puisque la planification de ces quartiers ne s'est pas faite au cours des mêmes années. Les secteurs de Petit-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri ont été élaborés dans le cadre d'un développement industriel où la qualité de vie cédait la place à la rentabilité des espaces. Pour adapter ces quartiers ouvriers aux réalités urbaines contemporaines qui intègrent les espaces verts, les planificateurs ont mis à profit tous les interstices existants pour offrir une desserte équilibrée. L'implantation impromptue d'espaces verts provient en majeure partie de la récupération d'un lot requalifié à la suite d'un incendie ou d'une démolition.

Ce modèle urbain a un impact direct sur l'aménagement des espaces verts. Puisque le modèle influe sur la manière dont les citoyens utilisent les espaces verts, la stratégie d'aménagement devrait être adaptée pour en tenir compte. En effet, il ne faut pas prendre à la légère la gestion de ces mini-espaces puisqu'ils sont très nombreux dans la trame urbaine. Le Sud-Ouest arrive en deuxième position parmi les arrondissements avec ses 43 mini-parcs.

Si nous comparons les ratios des différents arrondissements de Montréal par 1000 habitants, nous observons une plus grande quantité de parcs dans le Sud-Ouest. Cet important actif d'espaces verts pèse financièrement sur l'arrondissement et ralentit les efforts d'investissements tant au niveau de l'entretien que du développement. Plus de parcs impliquent plus d'équipements, de mobilier et d'aménagements paysagers. En outre, leur étalement sur le territoire signifie un nombre plus important de déplacements des équipes d'entretien des parcs.

Le Sud-Ouest est l'un des arrondissements qui possèdent les plus vieux équipements de jeux, dont certains datent de la création du parc. Plusieurs ont dû notamment être retirés afin d'assurer la sécurité des lieux, mais le manque de fonds a retardé leur remplacement. Il faut mentionner que la détérioration des parcs contribue à la dévalorisation du cadre urbain des quartiers qu'ils desservent.

Tableau 1 - Comparatif de la quantité de parcs entre arrondissements

Arrondissements	Population	mini-parcs	parcs de voisinage	Parcs de quartier	Total des parcs par arrondissement	RATIO: # parc/1000 hab.
Ahuntsic-Cartierville	125 160	30	26	14	70	0,56
Villeray-Saint-Michel-Parc Extension	145 485	24	16	3	43	0,30
Rosemont-La Petite-Patrie	131 318	17	14	8	39	0,30
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	129 110	33	17	13	63	0,49
Le Plateau-Mont-Royal	101 364	60	13	3	76	0,75
Ville-Marie	75 880	25	6	-	31	0,41
Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce	164 246	16	20	7	43	0,26
Sud-Ouest	69 860	43	36	4	83	1,19

Le haut taux de contamination des sols sur l'ensemble du territoire constitue un autre facteur qui ralentit la revitalisation des parcs. Cette réalité bien montréalaise, et particulièrement aiguë dans le Sud-Ouest, complexifie les travaux d'aménagement qui doivent, dans la plupart des cas, s'accompagner d'études d'impact environnemental ainsi que de mesures de décontamination. Ce triste héritage industriel accapare une part substantielle des budgets alloués aux parcs.

2.3 LE RÉSEAU CYCLABLE

Les cyclistes du Sud-Ouest bénéficient de la populaire piste cyclable du canal de Lachine. Cette piste permet de relier tous les quartiers et offre un environnement de choix pour les amateurs de vélos. Cependant, le manque de points qui relient les rues avoisinantes à la piste compromet son utilisation. Considérant l'importance de ce corridor de transition vers le centre-ville, une analyse des potentiels de développement de circuits reliant les quartiers du Sud-Ouest au canal de Lachine doit être réalisée. Pour ce faire, une démarche devrait être faite auprès de la Division du transport actif de la Ville de Montréal. Une amorce de ce concept existe déjà dans le quartier Pointe-Saint-Charles où une piste cyclable parcourt la plupart des parcs du quartier avant de

rejoindre Verdun à l'ouest, et le canal de Lachine à l'est. Actuellement, Émard et Griffintown n'offrent aucun circuit cyclable tandis que Saint-Henri et Petite-Bourgogne sont sillonnés par des sections de pistes linéaires indépendantes, sans liens avec les grands axes cyclables.

2.4 LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Faits saillants

- 69 860 habitants en 2006 (en croissance de 5,1 % par rapport à 2001)
- 13^e arrondissement le plus peuplé de Montréal
- 4,3 % de la population de la ville et 3,8 % de la population de l'agglomération de Montréal
- Densité de population : 4 455 habitants au km carré

La population du Sud-Ouest vit de multiples transformations. Les nombreux projets de développement amènent une nouvelle catégorie de ménages plus fortunés. Entre 1992 et 2002, environ 1 500 logements ont été construits ou transformés. Cette situation entraîne une augmentation de la population, ce qui vient combler la perte démographique subie durant les précédentes décennies où environ 38,4 % des habitants ont quitté l'arrondissement.

Tableau 2 - Évolution de la population (Groupe DBSF, Portrait de l'arrondissement Sud-Ouest, mars 2006)

Années	1966	1971	1981	1991	1996	2001	2006
Le Sud-Ouest	111 906	95 675	68 911	67 929	66 695	66 474	68 715
Taux de croissance	-	-14,5	-12	-0,4	-1,8	-0,3	5,1

La plupart des nouveaux citoyens vivent seuls. Ce phénomène s'inscrit dans les tendances observées tant à Montréal que dans l'ensemble du Québec. En 2009, les ménages composés d'une seule personne étaient les plus nombreux, soit 1 374 ou 41,6 % du total des ménages. C'est dans les quartiers Pointe-Saint-Charles, Petite-Bourgogne et Saint-Henri que l'on retrouvait la plus forte concentration d'enfants de 0-14 ans, issus de familles monoparentales dans une proportion de 28,9 %, soit le plus haut taux observé à Montréal. En contrepartie, la majorité des aînés étaient concentrés dans Émard et Côte Saint-Paul, où la cohorte des 75 à 79 ans se démarquait par une nette progression depuis les 5 dernières années.

Le revenu moyen des ménages et des familles est parmi le plus bas de tous les arrondissements. Deux personnes sur cinq forment un ménage à faible revenu, et nous les retrouvons principalement dans les quartiers Pointe Saint-Charles et Saint-Henri. Les ménages à revenus élevés sont concentrés près du canal de Lachine, dans le quartier Petite-Bourgogne, et à l'extrême ouest du quartier Émard, dans la partie limitrophe de l'arrondissement LaSalle. Les revenus sont proportionnels au niveau de scolarité. De plus, c'est le quartier Petite-Bourgogne qui recense le plus haut taux d'immigrants, soit 35 %. Ces nouveaux résidents et la construction de nombreux logements après 1991 sont à l'origine de la forte croissance démographique de 4,4 % dans ce quartier.

Tableau 3 – Comparaison par quartier (Groupe DBSF, Portrait de l'arrondissement Sud-Ouest, mars 2006)

Variables	Émard	Côte-Saint-Paul	Saint-Henri	Petite-Bourgogne-Griffintown	Pointe-Saint-Charles	Sud-Ouest
Population	14 140	16 100	13 570	11 695	13 120	68 715
Évolution de la population de 1996 à 2001	1,8 %	-1,3 %	-2,9 %	4,4 %	0,80 %	0,3 % 48,80 %
Sexe masculin	47 %	48 %	50 %	50 %	50 %	51,1 %
Sexe féminin	53 %	52 %	50 %	50 %	50 %	21,9 %
0-19 ans	20,8 %	20 %	20,2 %	24,4 %	25,1 %	64,2 %
20-64 ans	61,7 %	62,8 %	67,6 %	66 %	63,9 %	13,8 %
65 ans et plus	17,5 %	17,2 %	12,2 %	9,6 %	11 %	17 265
Nombre de familles	3 855	4 350	3 225	2 660	3 175	28,9 %
Taux de monoparentalité	23,5 %	26,1 %	31,2 %	28,8 %	34 %	
Nombre moyen d'enfants par famille	1	1	1	1,2	1,2	1,1
Nombre total de ménages	6 410	7 695	6 640	5 295	6 265	32 305
Nombre moyen de personnes par ménage	2	2	2	2	2	2
Taux des 65 ans et plus vivant seuls	34,9 %	37 %	21,2 %	21,7 %	21,5 %	42,5 %
Nombre de logements privés	6415	7695	6640	5295	6265	32310
Taux de logements loués	63,5 %	71,1 %	86,1 %	62,1 %	78,8 %	73,5 %
Maison individuelle non attenante	2,6 %	3,3 %	0,7 %	0,5 %	0,6 %	1,5 %
Appartement, immeuble de moins de 5 étages	81,3 %	87,1 %	87,8 %	54,2 %	83,5 %	78,8 %
Construction avant 1946	26,6 %	30,5 %	48,2 %	19,2 %	46,6 %	35 %
Construction après 1991	3,8 %	2,3 %	6,9 %	10,0 %	7,9 %	5,6 %
Taux de citoyenneté	93,7 %	94,7 %	94,2 %	90,8 %	93,4 %	93,4 %
Taux d'immigration	18,9 %	14,5 %	14,9 %	35,2 %	13,9 %	4,2 %
Taux d'allophones	1,8 %	1,5 %	2,0 %	2,7 %	1,1 %	1,8 %
Taux d'activités	59,7 %	60,6 %	60,6 %	63,2 %	57,2 %	59,6 %
Taux de chômage	9,5 %	9,5 %	12,1 %	10,6 %	15,5 %	11,6 %
Revenu moyen individuel	23 687	21 281	20 278	34 313	19 725	26 139\$
Revenu moyen par famille	50 480	45 256	39 300	61 207	37 611	46 770\$
15 à 24 ans ne fréquentant pas l'école	36,4 %	39,2 %	47,2 %	21,3 %	42,9 %	38,4 %
Scolarité inférieure à la 9e	22,6 %	23,1 %	19,7 %	9,3 %	21,9 %	14,5 %
Scolarité universitaire	16,8 %	14,5 %	25,9 %	42,0 %	18,7 %	21,2 %

2.5 LE PAYSAGE URBAIN

2.5.1 L'AFFECTATION DU SOL

L'affectation du sol se distingue par la place occupée par l'industrie, nommée secteur d'emploi. Ce secteur occupe les espaces résiduels laissés par les autoroutes ainsi que ceux situés près des voies ferrées, bien présentes dans le quartier Pointe-Saint-Charles. Ce secteur en transformation cède de plus en plus de place à l'habitation, à la suite de la conversion de bâtiments industriels en immeubles haut de gamme. Entre autres, Griffintown se démarque par son caractère mixte que les nombreux projets de développement aideront à définir plus précisément.

Par ailleurs, les quartiers Émard et Côte-Saint-Paul présentent l'occupation la plus homogène de l'arrondissement. Majoritairement composé de lots résidentiels, ce modèle se rapproche beaucoup du modèle résidentiel des banlieues périphériques de Montréal.

2.5.2 LES PROJETS URBAINS EN DÉVELOPPEMENT

Le Sud-Ouest est interpellé par plusieurs projets de développement et de restructuration de ses infrastructures compte tenu de sa situation exceptionnelle sur le territoire montréalais. Ce présent plan directeur, qui se veut un modèle de planification sur 15 ans, doit nécessairement intégrer à son plan d'action les potentiels de développement urbain. Les changements que généreront les projets dans la trame urbaine auront des répercussions sur l'offre en espaces verts. Par la densification de certains secteurs, des ajustements sont à prévoir afin de combler l'offre en espaces verts. Avec la densification de certains secteurs, des ajustements sont à prévoir dans l'aménagement des espaces verts. Les parcs doivent répondre aux besoins d'une nouvelle clientèle.

Les nouveaux projets immobiliers se concentrent principalement dans les quartiers de Pointe-Saint-Charles, Griffintown et Saint-Henri. La reconversion de l'ancienne raffinerie de sucre Redpath, située à Pointe-Saint-Charles, a tracé la voie à cette tendance. Des développements immobiliers haut de gamme le long du canal de Lachine se sont inscrits dans cette mouvance.

Les transformations des terrains du CN et du complexe Nordelec pourraient majorer de 20 % la population de Pointe-Saint-Charles. Dans le projet ciblant les terrains du CN, un parc de voisinage central ainsi qu'une place publique sont prévus pour satisfaire les besoins des nouveaux résidents. De plus, il faut tenir compte de la conversion de nombreux duplex en cottages unifamiliaux. Ce phénomène, observé notamment dans ce quartier, attire de jeunes familles de revenus moyens à élevés, qui y voient l'opportunité de vivre en ville tout en ayant les avantages de la banlieue. L'impact engendré par ces changements sociaux se mesure par la demande croissante d'aires de jeux pour enfants.

Les plus grands changements urbains ont lieu dans le secteur convoité de Griffintown. Depuis les années 70, Griffintown suscite l'intérêt des designers urbains qui y voient un laboratoire de développement urbain. De 2007 à 2009, des projets ont

officiellement été déposés. Le projet des Bassins du Nouveau Havre, sur les terrains de l'ancien centre du tri postal, aura une vocation résidentielle et commerciale. Près de deux mille logements résidentiels, dont un pourcentage appréciable de logements sociaux et abordables, y seront construits et deux parcs de voisinage seront aménagés.

Au-delà du développement immobilier, de nombreux travaux de grande envergure viendront modifier le paysage urbain du Sud-Ouest dont la réfection de l'autoroute Bonaventure et de l'échangeur Turcot. Ces transformations seront le point de départ d'une revitalisation urbaine des secteurs connexes. À cette étape, il est difficile de mesurer les impacts de cette métamorphose.

2.5.3 LE POTENTIEL VISUEL



Vue sur le centre-ville – du Square St-Parick
Photo : L.Blanchet

Le Sud-Ouest est un observatoire de choix du centre-ville de Montréal. Sa position en contrebas du centre-ville offre des vues uniques sur les gratte-ciel montréalais ainsi que sur le mont Royal.



Vue sur le centre-ville – du parc du Faubourg Sainte-Anne

Les grands espaces dégagés le long du canal de Lachine, les parcs, les espaces de stationnements des lots commerciaux et les quelques terrains vacants donnent lieu à des ouvertures dans la trame urbaine, permettant aux passants d'admirer le panorama et de se positionner dans la ville. Les conducteurs ou les promeneurs qui se dirigent vers l'est ont accès à une vue axiale vers le centre-ville. Ces nombreuses vues ancrent le Sud-Ouest dans le paysage urbain de Montréal et lui confère un caractère urbain fort.



Vue-Parc archéologique de la Point-des-Seigneurs
Photo: G.Paré

Cette caractéristique propre au Sud-Ouest est à mettre en valeur dans les aménagements proposés dans les parcs. Très peu d'aménagement de parc n'introduit le panorama comme élément intégrant du design.

3. ANALYSE DE L'OFFRE DE SERVICE DE L'ARRONDISSEMENT

3.1 ANALYSE DE DESSERTE EN PARCS ET ESPACES VERTS

En calculant la superficie de parcs praticables, soit les parcs de quartier, de voisinage et mini-parcs, et le nombre d'habitants, on obtient un ratio de 1,28 hectare par 1000 habitants. La norme applicable dans le contexte nord-américain, et notamment pour une agglomération comme celle de Montréal, est de 2,0 ha/1000 habitants. Pour le Québec, le ratio est de 5,5 ha/1000 habitants. Les citoyens du Sud-Ouest ont également accès à de grands espaces verts non comptabilisés ce qui permet de pallier au manque de parcs. Ainsi, en ajoutant le parc du canal de Lachine et le parc Angrignon, le ratio passe à 3,8 ha/1000 habitants. Par ailleurs, il est à noter que dans le contexte urbain montréalais, peu d'arrondissements réussissent à atteindre les normes suggérées par le Québec et Montréal. En faisant l'analyse de comparables, le Sud-Ouest se situe dans la moyenne parmi les arrondissements de la métropole.

Tableau 4 - Ratios ha/1000 habitants

Quartier	Population	% arrondissement	Superficie des parcs (ha)	Superficie (ha.) /1000 hab.
Saint-Henri	14 140	21%	16,72	1,19
Émard- Côte-Saint-Paul	30 240	43%	32,62	1,08
Pointe-Saint-Charles	13 570	20%	24,89	1,84
Petite-Bourgogne-Griffintown	11 695	16%	14,04	1,20
Sud-Ouest	68 715	100%	88,28	1,28*

**n'inclus pas la falaise St-Jacques, le parc du Canal Lachine et le parc Angrignon (1 hectare = 10 000m²)*

Tableau 5 - Comparatif entre arrondissements - Ratios ha / 1000 habitants

Arrondissements	Superficie (ha.) /1000 habitants
Mercier- /Hochelaga-Maisonneuve	1,30
Montréal-Nord	0,51
Saint-Léonard	0,95
Anjou	1,46
Sud-Ouest	1,28*

**n'inclus pas la falaise St-Jacques, le parc du canal Lachine et le parc Angrignon*

Bien que la desserte globale, incluant les grands parcs, rencontre les normes, la répartition demeure inégale sur le territoire. Certains secteurs sont plus touchés que d'autres par le manque de parcs. Pour valider les secteurs en déficit, l'appréciation du niveau de l'offre s'est effectuée selon sa distribution spatiale et sa capacité à desservir un secteur. Pour déterminer des spectres d'évaluation de l'offre, la méthodologie s'est basée sur les habitudes des usagers des parcs. Compte tenu que la majorité des usagers se rendent à pied aux parcs, la distance à parcourir varie selon la nature des équipements disponibles.

3.1.1 MÉTHODOLOGIE

L'analyse de la desserte en parcs locaux est basée sur une mise à jour d'un exercice réalisé par le module de la planification du Service de l'habitation et du développement urbain de la Ville de Montréal, à l'automne 1992. La même méthodologie a été utilisée pour les parcs du Sud-Ouest, à quelques nuances près.

L'étude concerne l'ensemble des parcs, soit les grands parcs, les parcs de quartier, les parcs de voisinage et les mini-parcs. La classification des parcs locaux repose, entre autres sur le critère de la superficie : les mini-parcs ont moins de 0,5 hectare, les parcs de voisinage, de 0,5 à 4 hectares, et les parcs de quartier, de 4 à 15 hectares. Dans l'étude, ces critères ont été nuancés en regard des familles d'équipements que l'on retrouve dans les parcs. Ainsi, la typologie est établie en tenant compte de la superficie, mais aussi d'une observation subjective des équipements présents sur le site ou pouvant être implantés. Par exemple, cette souplesse dans le classement a été appliquée aux mini-parcs. Souvent, seuls espaces verts d'un secteur, les mini-parcs ont été considérés comme parcs de voisinage. Ils débordent de la simple vocation de détente et leur superficie est près de 0,5 hectare. Le parc de voisinage allie généralement deux fonctions : la détente et l'accès à des équipements récréatifs. Les parcs de quartier se distinguent, pour leur part, par une vocation principalement sportive et récréative.

La classification typologique des parcs nous permet de mesurer le rayonnement de leur desserte. Pour établir ce rayonnement, la méthode utilisée et celle mise au point par le Service des parcs de la Ville de Montréal et qui repose sur les habitudes des usagers. Les résultats des différentes enquêtes de fréquentation indiquent que les trois quarts de la population sont disposés à parcourir une distance de 400 mètres, soit 5 minutes de marche, pour se rendre à un parc de voisinage et quelque 800 mètres, ou 10 minutes de marche, pour se rendre à un parc de quartier. Ces distances se traduisent respectivement dans un rayon de desserte de 300 à 600 mètres à vol d'oiseau pour les parcs de voisinage et de quartier. Aucun rayon de desserte n'est attribué aux mini-parcs car ils sont considérés comme mesures compensatoires en l'absence d'un parc de voisinage. Pour les parcs de quartier riverains linéaires et ceux dont la vocation est strictement ornementale, comme le parc du canal de Lachine et le parc Marguerite-Bourgeoys, seul un rayon de voisinage a été retenu. Enfin, des rayons de voisinage et de quartier ont été tracés autour du parc Angrignon. La Carte d'analyse de desserte (annexe 1) a permis de déterminer et d'apprécier les zones cibles en parcs locaux selon trois types, soit les zones déficientes en parcs de voisinage et de quartier, celles déficientes en parcs de voisinage et, enfin, les zones déficientes en parcs de quartier. Voici des critères de classification des priorités selon le type de desserte :

- la présence de mini-parcs pouvant pallier, en tout ou en partie, l'absence d'un parc de voisinage;
- la présence de parcs de voisinage pouvant pallier, en tout ou en partie, l'absence d'un parc de quartier;
- la présence d'espaces institutionnels semi-publics pouvant contribuer à la desserte en espaces verts;
- la superficie des espaces libres privés – en fonction de la densité d'occupation du sol et du type de bâtiments – contribuant au verdissement de la zone.

3.1.2 RÉSULTATS DE L'ÉTUDE ET RECOMMANDATIONS

La Carte d'analyse de desserte (annexe 1) regroupe les renseignements sur la typologie des parcs, leur rayonnement sur le territoire et les zones de déficience. Chaque zone est numérotée et catégorisée selon un facteur de priorité de A à E, A étant le pire scénario et E indiquant une situation satisfaisante.

La cote de priorité, une fois établie, doit être mise en relation avec le contexte pour en évaluer sa pertinence. En effet, le territoire est occupé par plusieurs zones industrielles qui ne nécessitent pas de desserte en parcs. Par exemple, les déficiences remarquées en 2009 dans les secteurs de la gare de triage du CN, au sud de Pointe-Saint-Charles, n'ont pas de conséquence, car il n'y a pas encore de besoins en parcs. L'élément majeur qui ressort de l'analyse porte sur les grandes plages déficitaires créées par le manque de parcs de quartier dans les secteurs Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri. Bien qu'il y ait des parcs de voisinage, le parc du canal de Lachine et les mini-parcs suffisent à pallier ce manque. Par ailleurs, nous pouvons déjà appréhender une offre insuffisante en terrains sportifs dans ces secteurs, dû au manque de grands espaces verts. Le même phénomène se reproduit dans le quartier Émard, sur une moins grande échelle. Le problème de desserte y est moins accentué compte tenu d'une répartition équilibrée de grands parcs dans l'ensemble du secteur.

Le problème de desserte du Sud-Ouest ne concerne pas la quantité de parcs offerts, mais bien la qualité spatiale des espaces verts existants et leur disposition stratégique sur le territoire.

À cette étape de l'analyse, le diagnostic permet déjà de proposer des mesures préliminaires pour rétablir l'équilibre de l'offre. Compte tenu du nombre important de parcs, la création de nouveaux parcs n'est pas à envisager. Nous pouvons toutefois explorer des possibilités d'échanges de terrains pour maximiser l'espace de certains parcs. Ainsi, lorsqu'il y a de nouveaux projets de développement immobilier, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement pourrait négocier avec les promoteurs une acquisition de lots ou un échange de terrains à des fins de parcs.

Le rapport porte principalement sur l'amélioration des acquis, la restauration des équipements, la valorisation du partenariat et l'aménagement urbain. En rehaussant la qualité des parcs existants par la diversification des installations et la restauration des équipements, l'offre aux citoyens s'en trouvera améliorée. Une bonne gestion des espaces disponibles constitue un premier pas vers une optimisation de la desserte. Une autre avenue compensatoire est la valorisation de partenariats de type parc-école. Certaines zones en déficit d'espaces verts auraient avantage à tirer profit des grandes cours d'école, souvent peu aménagées. Moyennant une distribution de plages horaires adaptées aux besoins de l'école, ces terrains pourraient être mis à la disposition de la collectivité afin de rehausser la qualité de l'environnement du quartier. Dans les secteurs où il n'y a aucun parc, ni aucune cour d'école pouvant servir d'avenue compensatoire, la seule option réside dans l'amélioration du cadre urbain. L'élargissement des trottoirs permettant la plantation d'arbres de rue, l'installation de bacs de plantation et l'ajout de bancs publics serait des solutions urbaines aux problèmes de desserte rencontrés, entre autres près du campus de l'École de

technologie supérieure (ETS). Enfin, les parcs appartenant aux arrondissements en périphérie et situés aux limites du Sud-Ouest, peuvent aussi être considérés comme des solutions compensatoires aux problèmes de desserte. Les résultats de l'analyse qui suit font état de la situation et annoncent, pour chaque zone de déficience, une amorce de solution pour rééquilibrer la desserte.

Bien que l'arrondissement du Sud-Ouest présente plusieurs déficiences, dans l'ensemble son territoire est riche en espaces verts. Ainsi, dans le quartier Saint-Henri, le manque de parcs de quartier semble avoir été un argument phare pour la création de nombreux mini-parcs. Comme il n'y a aucun rayon de desserte dans ce quartier, l'analyse des mini-parcs s'inscrit donc dans une démarche subjective.

Tableau 6 - Zones de déficience

(Se référer à la carte d'analyse de desserte en annexe 1 qui numérote les zones de déficiences de 1 à 12 et leur cote de priorité en terme de déficience.)

no. de zone	Cote	Déficit en parcs voisinage : ■ quartier : ▲	Commentaires et mesures compensatoires
1	B	■▲	Désenclavement du parc du village Turcot. Évaluer l'ajout potentiel d'une aire de jeux 6-12 ans et de balançoires.
2	E	▲	Restauration et consolidation des parcs de voisinage et mini-parcs.
3	C	■▲	Réaménagement du parc Charles-Drew en le bonifiant d'une aire de jeu 6-12 ans. Dédier le parc Brewster à la détente. Proximité d'un parc sur la bordure limitrophe de Westmount.
4	A	■▲	Rehaussement du cadre de vie urbain par la plantation d'arbres de rue et de bac à fleurs annuelles.
5	E	▲	Restauration et consolidation des parcs de voisinage et mini-parcs.
6	B	■	Création d'un parc de voisinage dans le nouveau développement situé sur les terrains du CN
7	A	■▲	Terrain industriel, non applicable.
8	C	▲	Terrain industriel, non applicable.
9	B	▲	Situé sous l'autoroute, non applicable.
10	D	▲	Évaluer la possibilité d'aménager les terrains de l'école secondaire en partenariat avec la ville.
11	A	■▲	Aménager le parc Saint-Jean-Bosco
12	C	■	Réaménager le parc Saint-John-Bosco et évaluer la possibilité d'aménager les terrains de l'école secondaire en partenariat avec la ville.

3.2 L'ANALYSE DE L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

3.2.1 AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

Les aires de jeux dans plusieurs arrondissements de Montréal sont souvent obsolètes, et le Sud-Ouest ne déroge pas à cette situation. Sur les 31 parcs comptant des aires de jeux pour enfants, plus de 16 offrent des équipements vétustes.

Une visite des parcs de l'arrondissement permet de constater que la présence de jeux vétustes contribue à dévaluer l'ambiance du parc ainsi que le cadre urbain. Les modules de jeux occupent spatialement et visuellement beaucoup d'espace dans le paysage et peuvent facilement modifier l'aspect d'un parc.



Parc Saint-Élisabeth, Saint-Henri

Photo : L.Blanchet

La desserte en aires de jeux pour enfants est relativement bien déployée sur le territoire. D'un point de vue quantitatif, c'est le quartier Saint-Henri qui est le mieux pourvu et a même tendance à dépasser la demande. La Petite-Bourgogne se situe dans la moyenne, mais certaines aires de jeux peu utilisées ont un aspect désuet.

L'offre pour les quartiers Émard et Côte-Saint-Paul est sous la moyenne des autres quartiers de l'arrondissement, mais elle correspond aux besoins de la population du quartier qui est composée en grande partie de personnes âgées. Il n'y a aucun développement d'aires de jeux de prévu à court ou long termes, mais la restauration des aires de jeux existantes est à considérer.

Tableau 7 - Statistiques des aires de jeux pour enfants du Sud-Ouest

Famille d'équipement	Saint-Henri	Émard / Côte-Saint-Paul	Pointe-Saint-Charles	Petite-Bourgogne-Griffintown	Sud-Ouest
Aire de jeux 2-5 ans 0-19 ans (équip/1000ha)	11 4,0	7 1,13	7 2,11	6 2,10	31 2,06
Aires de jeux 6-12 ans 0-19 ans (équip/1000 ha)	7 2,55	5 0,81	5 1,50	4 1,40	21 1,39

3.2.2 AIRES DE JEUX POUR ADULTES

L'offre en aires de jeux pour adultes inclut les plateaux de pétanque, de bocce et de jeux de fer. Il s'agit des trois types de jeux listés dans le Sud-Ouest, auxquels on pourrait ajouter le jeu de palets (shuffleboard), le croquet, le mini-golf et les tables avec jeux d'échecs ou de dames. Bien que les jeunes adultes manifestent depuis quelques années un engouement pour la pétanque, les aires de jeux pour adultes s'adressent principalement aux retraités et aux personnes âgées. Le vieillissement

général de la population n'est pas à négliger dans la planification des parcs à long terme. Les parcs du Sud-Ouest doivent s'adapter à cette réalité qui s'accroîtra au cours des 10 à 30 prochaines années.

Les besoins en aires de jeux d'adultes se font surtout sentir dans les quartiers Émard et Côte Saint-Paul où résident de nombreuses personnes âgées. Actuellement, l'offre répond assez bien aux besoins.

Par ailleurs, dans les quartiers Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles, la demande pour ce type d'équipements est faible compte tenu du profil sociodémographique. Un ajustement de vocation serait donc à prévoir pour certains terrains, en accord avec les besoins du quartier.

Tableau 8 - Statistiques des aires de jeux pour adultes du Sud-Ouest

Famille d'équipement	Saint-Henri	Émard / Côte-Saint-Paul	Pointe-Saint-Charles	Petite-Bourgogne-Griffintown	Sud-Ouest
Aire de jeu d'adultes	1	5	3	4	13
20-64 ans (équip./1000hab)	0,11	0,27	0,37	0,54	0,29
65 ans (équip./1000hab)	0,54	0,98	1,91	3,60	1,38

3.2.3 PLANS D'EAU

Les plans d'eau relèvent de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. L'arrondissement possède un bon nombre de plans d'eau stratégiquement implantés sur le territoire.

Des changements majeurs sont prévus pour remplacer les pataugeoires du Sud-Ouest. Quatre d'entre elles seront converties en jeux d'eau. L'arrondissement s'inscrit dans la tendance montréalaise de modernisation de ces installations, dont certaines datent de 1930. L'arrondissement prévoit compléter les transformations d'ici les cinq prochaines années.

Tableau 9 - Tableau synthèse des plans d'eau

Famille d'équipement	Saint-Henri	Émard / Côte Saint-Paul	Pointe-Saint-Charles	Petite-Bourgogne-Griffintown	Sud-Ouest
Piscine intérieure Pop.totale (équip./1000hab)	2 0,15	1 0,07	1 0,08	1 0,09	5 0,07
Piscine extérieure Pop.totale (équip./1000hab)	1 0,07	1 0,03	0 0	0 0	2 0,03
Pataugeoire 0-19 ans (équip./1000hab)	1 0,36	2 0,33	2 0,60	3 1,05	8 0,5
Jeux d'eau prévus (Conversion de pataugeoires existantes)	1	1	1	3	6

3.2.4 PLATEAUX SPORTIFS

Les plateaux sportifs occupent un espace important dans la programmation spatiale d'un parc. Les nombreux parcs de dimensions restreintes du Sud-Ouest limitent la possibilité d'implanter des terrains de dimensions normalisées et de répondre à la demande croissante de terrains de soccer standards, de football ou de tennis. En voulant satisfaire les multiples demandes des citoyens, il existe un risque de surcharger la programmation spatiale des parcs occupés par plusieurs installations. Ce phénomène est observable dans plusieurs parcs où l'espace est entièrement investi par une ou plusieurs installations, comme c'est le cas aux parcs Vinet, Louis-Cyr et Oscar Peterson. C'est pourquoi l'analyse de l'offre en terrains sportifs représente un exercice important pour faire des choix et définir les installations à prioriser selon le quartier.

La décennie des années 50 à 60 a été marquée par l'apparition de la majorité des parcs de loisirs, aménagés selon les modes et les besoins de l'époque. Le Sud-Ouest a subi de grands bouleversements démographiques, de sorte qu'il y a actuellement une inadéquation entre l'offre en terrains sportifs et les besoins réels des nouveaux résidents. Les parcs doivent être adaptés en fonction de plusieurs variables qui régissent l'évolution des quartiers : l'augmentation du nombre d'immigrants, l'arrivée de nouveaux résidents, le vieillissement et l'appauvrissement de la population dans certains secteurs. Le sport connaît aussi des transformations et nous constatons un nouvel engouement pour le soccer et le football.

Outre les besoins des résidents du quartier, l'arrondissement doit tenir compte de la présence de nombreuses équipes sportives et de groupes communautaires qui utilisent les terrains sportifs. Les groupes sportifs font une utilisation sporadique et spécifique d'un parc, tandis que les résidents en font une utilisation quotidienne et globale pour des activités qui dynamisent la vie sociale du quartier.



Ces deux clientèles se côtoient, mais ont des demandes et des besoins différents, ce qui peut parfois causer des frictions. L'offre doit donc tenir compte des besoins spécifiques de ces deux types de clientèle et tenter de satisfaire les équipes sportives qui louent les terrains pour pratiquer leur sport.

Bilan des principales demandes des citoyens selon les quartiers

Pointe-Saint-Charles : terrains de soccer, de basketball, de volleyball de plage, terrain multifonctionnel pour pratique de sport libre.

Petite-Bourgogne : terrain de basketball et terrain synthétique de soccer.

Saint-Henri : terrain de soccer, amélioration de l'entretien du terrain de baseball au parc Gadbois et restauration des terrains de tennis.

Émard et Côte-Saint-Paul : sports légers pour aînés, restauration des terrains de tennis au parc De La Vérendrye, terrain synthétique de soccer.

Liste des équipes sportives et leur lieu d'occupation en 2008

Association des sports de balle de Montréal (ASBM)

Parcs : Ignace-Bourget, Clifford, Le Ber, D'Argenson, Vinet, Gadbois

Académie de tennis du Sud-Ouest, De La Vérendrye (ATSOM)

Parc : Roland-Proulx, Jacques-Viger, Saint-Jean-de-Matha

Association de soccer du Sud-Ouest (ASSOM)

Parcs : Ignace-Bourget, De La Vérendrye, D'Arcy-McGee

Centre sportif de la Petite-Bourgogne (CSPB)

Parc : Oscar Peterson

Commission sportive Montréal-Concordia (CSMC)

Parcs : Le Ber, De La Vérendrye

ACES Football

Parcs : De La Vérendrye, Le Ber, Saint-Jean-de-Matha

DJ Sport (basketball)

Parc : Oscar Peterson

L'arrondissement ne doit pas se contenter de créer ou convertir des terrains sportifs au gré des demandes, il doit aussi en assumer l'entretien. En effet, l'entretien des terrains constitue le dernier maillon pour leur mise en activité puisqu'un terrain non entretenu est non utilisable. Les surfaces, les estrades, les bancs et les fontaines à boire doivent être maintenus en bon état pour remplir leur mission associée au terrain sportif.

L'implication communautaire constitue un élément important pour maintenir la viabilité des activités sportives dans les parcs. Il serait pertinent de les consulter lors du processus d'élaboration d'une stratégie d'aménagement. Le tableau qui suit regroupe les projections exprimées par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social du Sud-Ouest. Avant d'émettre des recommandations sur les plateaux sportifs à aménager, nous procéderons à une validation spatiale et sociologique en fonction des futurs développements urbains. Le tableau présente l'utilisation actuelle des terrains. En effet, de nombreux terrains sont utilisés à d'autres fins que celles prévues. Par exemple, la moitié des terrains de baseball sont réquisitionnés pour des parties de soccer ou de football. Il faut donc répartir et classer l'utilisation actuelle pour mieux orienter les futures recommandations.

Tableau 10 - Synthèse des terrains sportifs (données 2006)

Sport	Plateaux sportifs aménagés existants- à conserver	Activités sportives improvisées sur terrain à vocation autre	Plateaux sportifs à convertir	Plateau sportif à aménager en fonction des demandes des citoyens
Baseball et balle-molle	Gadbois D'Argençon Hibernia (t-Ball) Ignace-Bourget Clifford Saint-Jean-de-Matha Vinet		Poly.Saint-Henri / mini-soccer Le Ber / mini-soccer Joe-Beef /mini-soccer Oscar -Peterson/mini-soccer	
Football	Le Ber de La Vérendrye	Oscar-Peteron sur terrain de baseball		Ignace- Bourget (ajouter lignage sur terrain de soccer existant) Oscar-Peterson (ajouter lignage sur terrain de soccer proposé)
Soccer / Mini-soccer	Louis-Cyr (mini-Soccer) Ignace- Bourget (soccer) d'Arcy McGee	Poly.Saint-Henri sur terrain de baseball Oscar Peterson sur terrain de baseball St-Jean de Bosco sur plaine de jeux libre St-Jean-de-Matha mini-soccer sur terrain de baseball		Poly. Saint-Henri (mini-soccer) deLa Vérendrye / terrain soccer synthétique Joe-Beef (mini-soccer) Oscar-Peterson (soccer)
Basketball	Polyvalente Saint-Henri Jacques-Viger Des Apprentis Le Ber (jeu de 21) Clifford Oscar-Peterson			Jazzmen Vinet (jeu de 21) Sammy Hill
Tennis	Place Roland-Poux (2 terrains) Jacques-Viger (2 terrains) de La Vérendrye (12 terrains) Saint-Jean-de-Matha (2 terrains)			Le Ber (2 terrains)
Volleyball				Gédéon-de-Catalogne Saint-Patrick de La Vérendrye
Patinoire 4 saisons	Le Ber Ignace Bourget			Oscar-Peterson
Planche à roulettes	Ignace-Bourget			Parc Gadbois ou polyvalente Saint-Henri Parc Saint-Patrick

3.3 APPRÉCIATION DES INSTALLATIONS

Ce chapitre soumet des recommandations pour la mise à jour de l'inventaire quantitatif et l'évaluation des aires de jeux. Ces opérations permettront d'actualiser les banques de données de la division voirie-parcs et de la division des études techniques de la Direction des travaux publics. L'ensemble des données recueillies servira à émettre des recommandations quant aux interventions à faire dans chaque parc.

3.3.1 INVENTAIRE QUANTITATIF

En 2002, une collecte d'information standardisée pour chaque parc a été réalisée à l'aide de fiches types. Cette collecte était une première étape vers une gestion de l'inventaire avec un système d'archivage élaboré par le Service des parcs de la Ville de Montréal. Pour actualiser l'information, il est suggéré de procéder à une mise à jour des données qui pourront être intégrées à la banque d'information gérée par la Ville centre.

3.3.2 INVENTAIRE QUALITATIF

La plupart des installations des parcs du Sud-Ouest sont vétustes. Certaines d'entre elles devront être entièrement réaménagées, alors que d'autres aires nécessiteront une restauration. Dans une perspective de développement durable, il serait pertinent de conserver ou de récupérer des éléments déjà existants. L'évaluation de l'état des clôtures de fer ornemental, des installations de jeux pour enfants ainsi que du mobilier et des lampadaires est nécessaire afin d'évaluer leur potentiel de récupération.

Des fiches d'analyse réalisées dans le cadre du plan directeur font état de l'aménagement général du parc en tenant compte de son contexte et de son organisation spatiale. Une évaluation des accès et du dégagement visuel face à la rue sera faite afin de diminuer les problèmes de vandalisme.

3.3.3 ÉVALUATION DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

Peu d'aires de jeux sont de réalisation récente. Plusieurs d'entre elles datent de la création du parc et sont vétustes. Compte tenu que la population du Sud-Ouest utilise beaucoup les aires de jeux, la prise en charge de la fonctionnalité doit passer par la mise sur pied d'un programme d'inspection de tous les équipements à intervalles réguliers. Cette inspection serait menée par une personne qualifiée utilisant des normes reconnues ainsi que le guide d'aménagement des aires de jeux de la Ville de Montréal. Il est à noter qu'avant de passer à l'étape d'inspection, un travail d'inventaire des équipements, répertoriant tous les modèles, fabricants et années de conception, est à faire et à conserver à titre de référence. Ces données sont utiles pour produire le rapport d'inspection et pour commander une pièce manquante d'un équipement à réparer.

3.4 BUDGET ALLOUÉ AUX PARCS ET ESPACES VERTS

Les projets d'immobilisations réalisés de 2007 à 2009 dans les parcs et les installations sportives et communautaires correspondent à un investissement de 2,09 millions de dollars. Ces investissements représentent 12 % du Programme triennal d'immobilisations du Sud-Ouest.

3.4.1 LE CHOIX DES INVESTISSEMENTS

La répartition des budgets pour les aménagements dans les parcs se planifie conjointement avec la Direction des travaux publics, la Direction des services administratifs et la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Ces trois directions élaborent une proposition budgétaire projetée sur trois ans, nommée le Plan triennal d'immobilisations (PTI). Le PTI est ensuite soumis aux élus qui posent un regard critique sur la proposition en fonction des besoins de la population. Lorsque le plan est appuyé, les travaux à réaliser sont inscrits à l'échéancier. Par ailleurs, la date de livraison des projets peut varier à l'intérieur des trois années du PTI.

En 2002, une stratégie d'investissements a été adoptée afin de prioriser trois parcs, soit le parc Ignace-Bourget dans Émard, le parc Le Ber dans Pointe-Saint-Charles et le parc Louis-Cyr dans Saint-Henri. Par ailleurs, de petits projets dans divers parcs nécessitant peu d'investissements ont été intégrés dans le cadre du PTI. La plupart de ces micro-interventions avaient pour but de résoudre un problème d'aménagement ou encore de répondre à des demandes urgentes des citoyens. Dans un contexte de réduction des ressources, il est d'autant plus important de se doter de critères pour déterminer la priorisation de la restauration de parcs.

Voici quelques exemples de priorisation :

- La priorisation à tendance sociale vise un type de cohorte à satisfaire comme les groupes d'enfant de 2 à 5 ans, les personnes âgées ou les adolescents;
- le choix peut également se baser sur le milieu environnant immédiat du parc, soit une école primaire ou un centre communautaire important;
- la situation géographique stratégique d'un parc dans un quartier et son accessibilité, surtout pour la desserte non équilibrée du Sud-Ouest;
- la situation du parc par rapport à la desserte, surtout si ce parc pallie un manque de parcs de voisinage;
- la sécurisation des installations pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens;
- les valeurs de l'arrondissement peuvent aussi influencer le choix des projets. La santé pourrait prioriser la restauration des installations sportives; la culture et l'art pourraient se matérialiser par l'ajout d'œuvres d'art public et l'esprit de communauté, par la création de nouveaux jardins communautaires.

4. BESOINS DES USAGERS

4.1 LA CLIENTÈLE DES PARCS

Une vaste enquête sur la fréquentation des parcs réalisée par la Ville de Montréal, en 2002, a dressé le profil de l'utilisateur type pendant la période estivale. Les questionnaires distribués à cette occasion dans les parcs du Sud-Ouest ont permis d'établir un portrait des besoins des citoyens en matière d'aménagement des espaces verts et de recenser leurs habitudes d'utilisation.

4.1.1 LE PROFIL DES USAGERS

PARCS DE QUARTIER

Nous retrouvons une clientèle majoritairement familiale dans les parcs de quartier. Avec un taux d'utilisation de 44 %, le Sud-Ouest a la plus forte représentation de tous les arrondissements. Pour accéder aux parcs, les usagers favorisent majoritairement la marche en comparaison à l'autobus ou au vélo. Les tranches d'âges les plus représentées sont les 20-30 ans et les 30-40 ans. Plus de 25 % des usagers visitent ce type de parcs de trois à quatre fois par semaine, 25 % le fréquentent une fois par semaine alors que 50 % s'y rendent occasionnellement. Bien que ce parc s'adresse à tout le quartier, 66 % des usagers vivent dans le voisinage immédiat. Les aires de jeux pour enfants sont le principal motif d'utilisation pour 29 % des usagers, alors que la baignade arrive en second lieu avec 17 % et la marche avec 10 %.

PARCS DE VOISINAGE

Le taux de fréquentation observé dans ces parcs est semblable à celui des parcs de quartier. Selon l'étude, le Sud-Ouest est le seul arrondissement à obtenir de tels résultats. Nous pouvons émettre l'hypothèse que la position périphérique des parcs de quartier les isole de l'ensemble du quartier, attirant ainsi le même type de clientèle issue du voisinage. Les usagers fréquentent majoritairement les parcs de voisinage pour leurs aires de jeux, soit dans une proportion de 35 %.

4.2 LES TENDANCES À INTÉGRER

4.2.1 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La démarche de restauration des parcs du Sud-Ouest doit s'inscrire dans une approche de développement durable. À cet effet, l'inventaire qualitatif des parcs, élaboré dans le cadre du plan directeur, se présente comme un outil indispensable pour déterminer les éléments à réutiliser.

Voici quelques exemples d'éléments potentiellement à « conserver » dans le cadre d'un réaménagement de parc :

- Les lampadaires pouvant être restaurés en appliquant une peinture noire sur le fût et la base métallique;
- les éléments de jeux d'hébertisme et de jeux pour enfants en bon état qui répondent aux normes canadiennes pour la sécurité des aires de jeux;
- le mobilier urbain en bon état ou réparable à moindre coût;
- les clôtures de fer ornemental ou de mailles de chaîne en bon état.

La réutilisation contribue non seulement à l'effort écologique, mais elle entraîne aussi une économie budgétaire substantielle. En diminuant la quantité d'éléments à démolir ou à remplacer ainsi que le transport hors site, le budget peut être optimisé.

4.2.2 L'IMPLICATION COMMUNAUTAIRE

Lors du Forum sur le développement social municipal tenu en octobre 2008 par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, des organismes impliqués dans le milieu communautaire du Sud-Ouest ont pu exprimer leurs besoins et leurs attentes dans un atelier consacré aux parcs et espaces verts. Cette plénière a été l'occasion de faire le point sur la dynamique sociale propre aux parcs et de dégager des pistes de solutions pour répondre aux besoins de la population.

Plusieurs intervenants ont insisté sur le rayonnement positif des groupes communautaires qui occupent les chalets de parc. La présence active d'un organisme communautaire dans un parc répond à plusieurs besoins des citoyens, incluant le renforcement du sentiment de sécurité. Cette présence assure une surveillance constante durant les activités qui se déroulent dans le parc et produit un effet dissuasif sur les groupes de jeunes enclins au vandalisme. De plus, les organismes permettent un accès aux services du chalet, telles les toilettes et les fontaines à boire.

L'arrondissement a jugé nécessaire de fermer, de façon permanente, les chalets non occupés afin d'éviter que les installations intérieures soient vandalisées. En fermant l'accès aux services sanitaires, plusieurs activités sportives ont également été compromises alors qu'elles représentent une entrave aux problèmes de violence. Selon les intervenants du forum, plus un parc dispose d'activités sportives organisées, moins on y trouve de groupes de flâneurs. Bref, occuper et encadrer les adolescents en leur fournissant des activités stimulantes contribuerait à améliorer la sécurité dans les parcs. Les organismes communautaires sont donc des acteurs clés dans la dynamique sociale d'un parc. Conscient de leur impact sur le terrain, l'arrondissement participe au soutien financier de plusieurs organismes qui luttent contre la réduction des actes d'incivilités et de vandalisme dans les parcs Oscar-Peterson dans Petite-Bourgogne, Campbell-Ouest dans Émard et d'Hibernia dans Pointe-Saint-Charles. L'implication communautaire est une pratique à étendre aux parcs de voisinage qui disposent d'un chalet et d'équipements sportifs et récréatifs.

Les organismes communautaires sont de merveilleux témoins de la vie du parc et contribuent à créer des liens concrets avec la population. Ils sont une précieuse source d'information et aurait intérêt à être consulté lors de la planification de parcs.

4.2.3 VILLES-AMIES DES ÂÎNÉS



Les deux tendances mondiales que sont le vieillissement démographique et l'urbanisation vont fortement marquer le XXI^e siècle. Le projet « Villes-amies des aînés » a été conçu en 2005 dans le cadre du Congrès mondial de gérontologie et de gériatrie qui avait lieu à Rio de Janeiro. Un protocole de recherche a été appliqué dans 33 villes à travers le monde. Travaillant avec des groupes d'étude, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a invité des personnes âgées à discuter et à décrire les avantages qu'elles retirent et les obstacles qu'elles rencontrent dans huit domaines de la vie urbaine.

L'objectif de cette recherche était d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins des aînés de façon à exploiter le potentiel que représentent les personnes âgées pour l'humanité. Concrètement, une Ville-amie des aînés adapte ses structures et services afin que les personnes âgées, aux capacités et aux besoins divers, puissent y accéder et y trouver leur place.

Le volet *Espaces extérieurs et bâtiments* fournit des paramètres d'aménagement qui peuvent s'appliquer aux parcs du Sud-Ouest, notamment dans le quartier Émard qui rassemble un vaste bassin de personnes âgées. La plupart de ses considérations ont pour principal objectif de favoriser la sécurité dans les parcs. L'enjeu de la sécurité se décline sur plusieurs aspects, à commencer par la propreté des parcs. Un entretien adéquat encourage des habitudes respectueuses de la part des citoyens envers l'espace commun. Plus un parc est propre, moins on observe de vandalisme et plus on augmente le sentiment de sécurité. Un bon entretien des sentiers piétons est extrêmement important. Selon les personnes interrogées, les surfaces régulières, planes, antidérapantes et assez larges pour le passage des fauteuils roulants sont des critères recherchés. Des sentiers d'une largeur de 3 mètres sont préconisés pour assurer une circulation fluide des différents usagers ainsi que l'entretien et le déneigement.

L'emplacement des lampadaires est essentiel pour assurer la sécurité des lieux et prolonger les heures d'activités. Il faut aussi prévoir l'installation de nombreux bancs le long des sentiers. La présence de bancs est généralement considérée comme un confort indispensable et légitime pour les aînés. Nombreuses sont les personnes âgées qui peuvent difficilement faire à pied le tour de leur quartier sans la présence de bancs pour se reposer. À ce sujet, l'arrondissement dispose d'une offre appréciable de mobilier urbain dans ses parcs.

Enfin, de nombreux commentaires d'aînés portent sur la sécurité générale aux abords des parcs. L'adaptation des feux de circulation afin de laisser suffisamment de temps aux personnes âgées pour traverser la rue, l'ajout d'un signal sonore combiné au signal visuel déjà existant, ainsi que l'ajout de traverses piétonnes antidérapantes aux intersections près des parcs, contribuent au confort des usagers qui se dirigent vers le parc. En dernier lieu, les mesures de contrôle de la vitesse près des parcs profitent à tous les usagers des parcs.

4.2.4 L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

Selon les données recueillies au Québec, au Canada et aux États-Unis, un pourcentage élevé de la population ne consacre pas suffisamment de temps à l'activité physique. C'était le cas de près d'une personne sur deux en 1998 au Québec. La situation n'est guère plus reluisante pour les moins de 15 ans habitant dans les pays industrialisés où l'on enregistre une hausse du taux d'obésité juvénile qui est passé de 10 % à 25 %. Selon plusieurs publications produites par l'organisme Kino-Québec, le milieu municipal peut faire la différence pour rendre la population plus active. En effet, les villes peuvent jouer un rôle important sur l'environnement physique et social des citoyens en les incitant à adopter un mode de vie actif.

Afin d'inciter davantage de citoyens à bouger, certaines mesures peuvent être appliquées :

- Améliorer l'accessibilité des infrastructures en assurant un entretien adéquat des installations sportives et des surfaces piétonnes;
- mettre en place des infrastructures et des mesures qui favorisent des modes de déplacement actifs à des fins utilitaires (marche, vélo);
- améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes;
- améliorer la sécurité piétonnière autour des écoles pour inciter plus de jeunes à marcher;
- prévoir des supports à vélo dans les aménagements de parcs;
- veiller à l'animation des lieux publics tels que les patinoires, les terrains de tennis, de soccer, etc.;
- aider les organismes locaux et les bénévoles dans leurs actions de promotion et d'organisation d'activités physiques et sportives. Reconnaître l'importance de leur rôle en soulignant les projets novateurs qui ont favorisé une forte participation.

Afin de favoriser la participation à une variété d'activités physiques, un équilibre est à établir entre les terrains sportifs programmés à vocation unique, et les plaines de jeux libres qui permettent une diversification des activités. Les terrains non programmés offrent la possibilité de pratiquer une panoplie de sports. De plus, ils constituent un lieu de rassemblement pour des activités tels les camps de jour, les fêtes de quartier ou les pique-niques. Vu la dimension réduite de la majorité des parcs du Sud-Ouest, l'option de la plaine de jeux libres est propice pour maximiser l'utilisation de l'espace, éviter de surcharger la programmation et dégager spatialement le parc.

4.2.5 LE RÉSEAU CYCLABLE ET LES PARCS

À l'image des parcs du quartier Pointe-Saint-Charles, les parcs du Sud-Ouest auraient avantage à être liés à un réseau cyclable. Unis par une piste cyclable sécuritaire, les parcs, tous genres confondus, formeraient un ensemble cohérent et interdépendant. Comme aucun terrain n'est disponible pour agrandir les parcs existants ou encore développer de nouveaux parcs, il serait intéressant d'offrir une alternative facilitant les déplacements des usagers d'un parc à l'autre. Le réseau cyclable serait un premier pas vers l'introduction du modèle de réseau de parcs, une notion que nous analyserons plus loin.

Ces mêmes pistes cyclables devraient se raccorder aux populaires pistes cyclables du canal de Lachine, de la promenade de l'aqueduc, du réseau de parcs en bordure du fleuve dans l'arrondissement de Verdun, et enfin, le boulevard De Maisonneuve au nord, en passant par Westmount. Étendre les ramifications des pistes cyclables du Sud-Ouest décroiserait l'arrondissement qui est cerné de toutes parts par des artères routières. De plus, l'aménagement de ces pistes cyclables est essentiel pour faciliter l'accès des visiteurs à l'arrondissement.

5. PROBLÉMATIQUES

5.1 UNE DISTRIBUTION NON ÉQUILIBRÉE DES PARCS SUR LE TERRITOIRE

La distribution périphérique des grands parcs pénalise grandement le Sud-Ouest. Les quartiers Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri sont caractérisés par une forte proportion de jeunes familles à faibles revenus, pour qui la proximité des espaces verts destinés à la pratique des loisirs est essentielle. Considérant ce profil socio-économique, les exigences en matière de desserte se font d'autant plus sentir. L'analyse de la desserte dévoile une déficience en parcs de quartier pour Pointe-Saint-Charles et Saint-Henri. Ce manque en desserte est compensé par la présence de parcs de voisinage et de nombreux mini-parcs. Cette pléthore de mini-parcs au faible potentiel de développement spatial alourdit les tâches d'entretien.

5.2 UNE COLLECTION DE PARCS AUX INSTALLATIONS VÉTUSTES

Plus de 16 parcs présentant des aires de jeux qui n'ont pas été restaurés depuis leur création il y a 30 ou 40 ans. Les équipements désuets contribuent à dévaluer les parcs ainsi que la qualité du paysage visuel et du cadre urbain dans lesquels ils s'insèrent.

5.3 LA VOCATION DES PARCS ET LES BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA POPULATION

L'arrondissement du Sud-Ouest a été témoin d'importantes variations socio-économiques depuis les 15 dernières années. Les différents projets de développement immobilier, l'arrivée de nouveaux citoyens et l'apport de nouvelles cultures ont modifié le profil de la population et ses besoins. De plus, les parcs qui ont généralement été aménagés au cours des années 60 ne répondent plus aux pratiques sportives ni aux tendances récréatives contemporaines.

5.4 LA NÉCESSITÉ D'UNE VISION D'ENSEMBLE DES PARCS

Les parcs de plus grande envergure ont l'avantage de regrouper plusieurs activités récréatives dans un même lieu. Dans plusieurs secteurs du Sud-Ouest, le modèle type du parc de quartier se trouve morcelé et prend la forme de mini-parcs ou de petits parcs de voisinage. Les mini-parcs d'un même secteur auraient avantage à se regrouper afin d'offrir une plus grande variété d'installations, ce qui contribuerait à

mieux desservir le secteur. Actuellement, il n'existe aucune dynamique entre les mini-parcs. Nous retrouvons souvent les mêmes installations d'un mini-parc à l'autre, ce qui contribue à diminuer leur taux de fréquentation. Le réseau de mini-parcs est une mesure destinée à pallier le manque de parcs de quartier et constitue un facteur important pour rééquilibrer l'offre de service en parcs et espaces verts.

5.5 LA CONTAMINATION DES SOLS DES PARCS DU SUD-OUEST

Bien que la contamination des sols soit une réalité montréalaise, le passé industriel du Sud-Ouest accentue ce facteur. Des sols hautement contaminés font augmenter les coûts des projets puisque des travaux de décontamination doivent être exécutés. Compte tenu du grand nombre de parcs à restaurer et des coûts de décontamination, des solutions doivent être élaborées afin de maximiser le coût de l'investissement.

5.6 LES ACTES DE VANDALISME ET LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ

Les équipements dans les parcs sont souvent l'objet d'actes de vandalisme qui les rendent parfois inutilisables. C'est le cas de plusieurs modules de jeux ainsi que de systèmes d'irrigation et d'éclairage. L'apparence des parcs semble alors négligée, ce qui, conjugué à la présence de groupes de flâneurs, intimide les personnes âgées et les enfants.

6. PRINCIPES DIRECTEURS

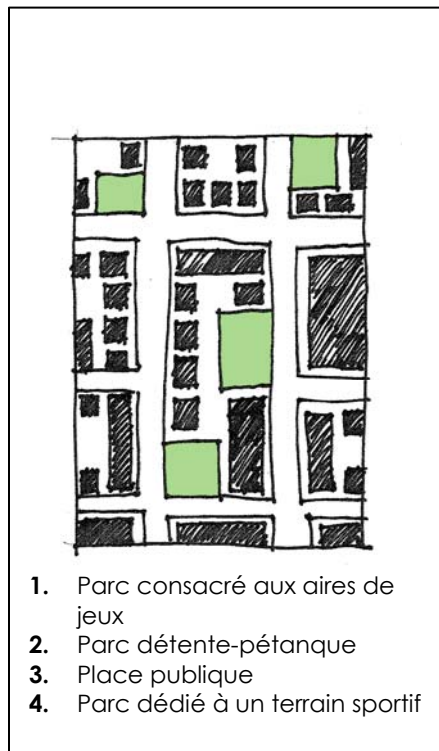
Les principes directeurs du plan présentent cinq orientations qui devraient guider les futurs projets d'aménagement dans les parcs du Sud-Ouest. Ils sont une réponse aux problématiques rencontrées dans les parcs. Ils proposent des avenues pour une meilleure gestion des parcs et espaces verts de l'arrondissement.

6.1 LA RESTAURATION DES PARCS EXISTANTS

Il n'y a pas de terrains disponibles pour agrandir les mini-parcs dans l'arrondissement, ni de terrains pouvant servir de substitut. Ainsi, l'arrondissement doit donc utiliser la structure existante pour créer un réseau de parcs. L'objectif de ce réseau est de maximiser l'offre en tenant compte de la réalité du territoire, tout en répondant aux attentes des citoyens.

6.2 L'INTRODUCTION D'UNE VISION D'ENSEMBLE

VISION D'ENSEMBLE : UNE GESTION ADAPTÉE



La gestion des espaces verts doit s'arrimer aux modèles urbains existants dans le Sud-Ouest. Pour une planification simplifiée et une meilleure gestion des investissements, le plan directeur propose de les traiter par ensembles. Le but est de regrouper les parcs en établissant une interrelation au niveau de leurs vocations (aire de jeux pour enfants, aire de détente, terrain sportif, etc.) dans un même secteur afin de présenter une offre variée et accessible. Cette mesure permettrait de réduire la multiplication d'installations de même nature tout en maximisant l'utilisation des espaces. Les ensembles proposés correspondent au territoire délimité pour chaque quartier du Sud-Ouest. Les secteurs d'Émard et de Côte-Saint-Paul bénéficient déjà d'un modèle urbanistique plus standard et seront donc moins concernés par cette philosophie de gestion. La planification par ensemble concerne davantage les quartiers qui présentent des dessertes déficientes comme Saint-Henri, Petite-Bourgogne et Pointe-Saint-Charles. Dans ces secteurs, ce modèle de gestion permettrait de

spécialiser la vocation des mini-parcs. Ainsi, au lieu de scinder un mini-parc en plusieurs sous-espaces à vocations différentes, la planification par ensemble attribuerait une vocation particulière à chaque mini-parc. Ainsi, l'espace des petits parcs du Sud-Ouest serait maximisé afin de répondre plus adéquatement aux demandes de la population en ce qui concerne les aires de jeux pour enfants ou les terrains de basketball.

VISION D'ENSEMBLE : UNE PHILOSOPHIE D'ARRONDISSEMENT

La vision d'ensemble de la création d'un réseau de parcs doit rallier les citoyens. Ce concept vise à relier entre eux les parcs d'un même ensemble par des parcours piétons sécuritaires. Afin d'en maximiser l'utilisation, la dernière étape consisterait à informer les citoyens de l'existence du réseau des parcs et de son usage. Le déploiement du réseau de parcs sera détaillé dans le chapitre 7 portant sur les recommandations.

6.3 LA BONIFICATION DES PARCS SELON LES BESOINS LOCAUX

L'étude du profil urbanistique ainsi qu'une collecte d'information sur les besoins de la population utilisant les espaces verts sont à l'origine des critères qui orienteront la refonte des parcs du Sud-Ouest. L'idée directrice de la restauration d'un parc est de

l'actualiser en tenant compte des besoins de la population qu'il dessert. Comme l'arrondissement est en constante évolution et qu'il est difficile de prédire tous les impacts des futurs changements urbanistiques, certains critères élaborés dans le plan directeur devront être validés au début du processus de planification d'un parc. Et enfin, toute nouvelle demande pour une installation dans un parc devrait être examinée en fonction du réseau de parcs, de manière à consolider la desserte et à maximiser l'utilisation des acquis.

6.4 LA COMMUNICATION ENTRE LES DIFFÉRENTS INTERVENANTS

Intervenants à inclure dans le processus de planification :

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises : pour une mise à jour des développements urbains et de l'évolution démographique du secteur ciblé pour le réaménagement d'un parc.

Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social : l'équipe des loisirs permet de valider les activités offertes dans le parc. Cette unité administrative reçoit plusieurs demandes de citoyens et de groupes communautaires.

Direction des travaux publics : consulter cette direction permet d'utiliser l'expérience des équipes qui ont une excellente connaissance du terrain et de résoudre à la source les problèmes observés dans les parcs.

Organismes communautaires : (écoles, groupes de citoyens, CPE, etc.) consulter ces organismes qui représentent souvent les citoyens et soutiennent plusieurs activités dans les parcs. Ces consultations permettent de mieux évaluer les besoins de la population. Par ailleurs, les demandes doivent toujours être mises en relation avec le pouvoir d'action de l'arrondissement et les besoins collectifs de la population.

6.5 LA PROXIMITÉ DES ÉCOLES ET DES CENTRES COMMUNAUTAIRES

La restauration de parcs constitue un défi pour le Sud-Ouest dans les 15 prochaines années. Plusieurs parcs doivent être réaménagés et les ressources financières restreignent le pouvoir d'action de l'arrondissement. Il serait donc important d'établir des critères de priorisation qui favoriseraient les parcs à grande fréquentation. Les parcs situés près des écoles sont très utilisés par les enfants à toute heure du jour. Ils devraient être priorités afin d'offrir aux enfants un cadre stimulant et sécuritaire. À la suite de l'analyse et des observations menées sur le terrain, nous avons observé que les équipements de ces parcs étaient généralement désuets et peu adaptés aux besoins des enfants d'aujourd'hui.

7. RECOMMANDATIONS

Pour concrétiser les volontés sous-jacentes aux principes directeurs du plan et afin de remédier aux différentes problématiques, des changements doivent être apportés dans les parcs du Sud-Ouest. Ce chapitre énumère une série de recommandations et propose la marche à suivre pour une offre optimisée des parcs de l'arrondissement.

7.1 AMÉLIORER LA DESSERTE EN PARCS

7.1.1 CRÉER UN RÉSEAU DE PARCS

Le concept de réseau de parcs (voir annexe 2) s'illustre par la création de différents ensembles de desserte reliant physiquement et fonctionnellement les parcs. Nous proposons la création de cinq ensembles, dont Saint-Henri-Nord, Saint-Henri-Sud, Petite-Bourgogne, Pointe-Saint-Charles et Émard–Côte-Saint-Paul. Afin d'assurer une cohérence, il est important de considérer tous les parcs d'un même ensemble lors de l'élaboration du processus d'aménagement. L'offre par secteur s'en trouvera ainsi bonifiée.

LES PARCOURS

L'arrondissement devra établir entre les parcs des circuits piétons et cyclistes sécuritaires afin de faciliter le passage d'un parc à l'autre. Sur la Carte du réseau de parcs du Sud-Ouest, des lignes rouges illustrent les parcours proposés. Ces parcours seront sécurisés par l'ajout de traverses piétonnes et l'augmentation de la durée des traverses aux intersections. Ces circuits piétons pourraient être bonifiés par l'ajout d'une piste cyclable, moyennant une étude d'implantation. Les parcours suggérés tisseront une véritable toile qui reliera les parcs entre eux pour rejoindre le circuit cyclable du canal de Lachine.

LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION

La communication est un atout essentiel pour bien faire connaître le réseau de parcs. Des cartes d'orientation devront être affichées dans les parcs. Un panneau de chaque réseau serait un guide utile pour repérer les activités offertes dans les parcs et les parcours pour s'y rendre. Il s'agit d'une nouvelle manière d'utiliser les espaces verts du Sud-Ouest. Ainsi, les cartes de références permettraient aux citoyens de trouver rapidement une réponse à son besoin. Cette approche de communication constitue également une façon de mieux faire connaître la variété des parcs du Sud-Ouest.

Le concept de réseau de parcs représente un projet en soi qui devrait être bonifié dans une seconde phase d'étude et qui permettrait de valider les parcours d'un point de vue fonctionnel, sécuritaire et paysager. Une rue pourrait ainsi être choisie pour son riche patrimoine architectural, ou la présence de plusieurs ouvertures visuelles sur le canal de Lachine, ou encore par la présence d'un bel alignement d'arbres matures procurant de l'ombre aux piétons.

La création du réseau de parcs du Sud-Ouest, permettrait à l'arrondissement de mettre en valeur ses espaces verts ainsi que son territoire. Cette approche atténuerait l'absence de desserte en parcs de plus grande envergure.

7.1.2 REQUALIFIER LES PARCS

Certains mini-parcs érigés sur d'anciens lots résidentiels, sont cloisonnés et enclavés dans la trame urbaine. Il y aurait intérêt à évaluer le potentiel de requalification de certains parcs à d'autres fins.

Dans l'éventualité d'une requalification de lots, le plan directeur s'est intéressé aux parcs répondant aux critères suivants :

- Les parcs peu fréquentés, victimes de vandalisme, qui dévaluent le paysage urbain et qui représentent un facteur d'insécurité;
- les parcs dont la dimension restreinte compromet l'implantation d'installations pertinentes à la desserte, par exemple l'aire de jeux pour enfants, et qui ne sont guère plus attrayants pour la détente;
- les parcs dont l'usure est évidente et dont les réaménagements nécessiteraient des investissements substantiels.

Compte tenu de la quantité de mini-parcs dans l'arrondissement, il y aurait lieu de mener une analyse plus approfondie qui pourrait nous amener à redéfinir la vocation de certains d'entre eux.

7.1.3 VALORISER LA PRÉSENCE DU PARC DU CANAL DE LACHINE

Dans le contexte d'une desserte déficiente en grands espaces verts, le parc du canal de Lachine se voit investi d'un rôle de soutien important au réseau de parcs du Sud-Ouest. Bien entendu, l'arrondissement n'a pas juridiction en ce qui concerne l'aménagement du parc qui relève de Parcs Canada. Par ailleurs, il peut exploiter sa zone limitrophe de façon à ancrer la présence du parc au sein du territoire. Actuellement, le parc du canal semble tourné sur lui-même et ne fait sentir sa présence qu'à certains points précis : au marché Atwater ainsi qu'aux deux parcs qui le bordent dans Petite-Bourgogne, au square Saint-Patrick et à la limite nord du parc Gédéon-de-Catalogne.

À cet effet, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le Plan directeur du canal de Lachine s'inscrivent à l'intérieur de cette orientation :

- *faire des abords du canal de Lachine un lieu de grande qualité en intensifiant et diversifiant les activités et en renforçant son caractère d'ensemble;*
- *améliorer l'accessibilité du secteur et la continuité spatiale des sites adjacents au canal;*
- *renforcer la vocation récréotouristique du secteur et protéger son patrimoine bâti et archéologique.*

Plusieurs études d'impact urbanistique ainsi que des plans directeurs proposent des modèles d'aménagement qui suggèrent d'ouvrir le canal vers les quartiers. Parmi leurs recommandations, nous retrouvons la densification ou la plantation d'arbres sur les rues axiales au parc. Cette proposition simple et facile à exécuter aurait pour effet de prolonger l'aura verte du parc du canal de Lachine à l'intérieur du territoire du Sud-Ouest.

Au-delà du fait de souligner la présence du parc du canal, l'arrondissement doit encourager son utilisation par l'aménagement d'accès faciles autant pour les cyclistes que pour les piétons. Les accès doivent être nombreux et facilement repérables afin de créer une interaction entre le quartier et le parc. L'aménagement de sentiers asphaltés reliant les trottoirs aux sentiers du parc serait un élément clé pour inciter les gens à s'y rendre.

7.2 AJUSTER L'OFFRE DES INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES

7.2.1 LES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

RÉÉQUILIBRER LA DESSERTE

Compte tenu de l'évolution des quartiers du Sud-Ouest et de l'apparition d'un nouveau type de clientèle, les besoins en aires de jeux fluctuent selon les secteurs. Par conséquent, il serait recommandé d'évaluer la possibilité de retirer les aires de jeux peu utilisées afin de donner à ces sites une nouvelle vocation mieux adaptée à la nouvelle clientèle.

Les huit parcs étudiés pour un potentiel de retrait des aires de jeux sont :

- **Le parc Jessie-Maxwell-Smith (Petite-Bourgogne)**
L'organisation spatiale typique et l'architecture des bâtiments qui entourent le parc démontrent qu'il devait originellement correspondre au modèle d'un square anglais. Rétablir le square dans sa forme classique contribuera à revitaliser le secteur et à l'harmoniser avec son contexte. Le parc Oscar-Peterson, situé dans un rayon de moins de 300 mètres, soutiendra l'offre en aires de jeux. De plus, ce parc est très peu fréquenté par les enfants.
- **Le parc David-Lefebvre (Petite-Bourgogne)**
Ce parc, situé près d'un centre pour personnes âgées et d'une église, possède une collection d'arbres matures qui lui confère une ambiance propice à la détente. En valorisant les installations de jeux pour enfants du parc Vinet, qui se trouve à moins de cinq minutes de marche, l'offre de service est maintenue. La nouvelle programmation du parc David-Lefebvre se concentrerait principalement sur la détente et les activités de pétanque.
- **Le parc du Premier-Chemin-de-Fer (Saint-Henri)**
Cette aire de jeux est annexée à la piste cyclable aménagée entre les stations de métro Lionel-Groulx et Saint-Henri. Elle est peu fréquentée et isolée. De dimensions réduites, elle comprend actuellement une aire de jeux 2-6 ans utilisée en majeure partie par le CPE qui se trouve à proximité.

Compte tenu de l'offre assurée par le parc de la Ferme-Brodie et le parc des Cordonniers, tous deux accessibles à moins de cinq minutes de marche, son retrait est recommandé.

- **Le parc des Jazzmen** (Petite-Bourgogne)
Il y a beaucoup de vandalisme dans l'aire de jeux du parc. Il est peu fréquenté par les usagers qui optent pour le parc Vinet ou Oscar-Peterson, situés à moins de cinq minutes de marche. Ils offrent des installations à plus forte capacité d'accueil et de meilleure qualité. Le plan directeur propose de requalifier le parc des Jazzmen en parc à vocation sportive basé surtout sur les activités de basketball, à l'image du parc Jacques-Viger dans Saint-Henri.
- **Le parc Lacasse** (Saint-Henri)
Ce parc est très peu fréquenté. Il permet cependant d'équilibrer la densité des volumes bâtis de ce secteur. La requalification de cet îlot en une place publique dont le design ferait un rappel de la place des Couturières, située à quelques mètres plus loin, contribuerait à créer une unité visuelle sur cette parcelle de la rue Saint-Antoine. La bonification des aires de jeux pour enfants du square Sainte-Élisabeth, qui se trouve à moins de 300 mètres, offrirait une desserte de choix aux jeunes familles.
- **Le parc Jacques-Viger** (Saint-Henri), le **parc Springland/De La Vérendrye** (Côte-Saint-Paul) et le **parc Mullins** (Pointe-Saint-Charles)
Ces aires de jeux sont toutes de petites dimensions, et leurs modules de jeux sont peu utilisés comparé aux autres activités offertes par le parc. Les aires de jeux existent depuis 40 à 50 ans. La majeure partie de son espace est consacrée à deux terrains sportifs. Le retrait des aires de jeux permettrait l'implantation d'une zone de détente. Le parc Mullins et le parc Springland/De La Vérendrye seraient destinés à la détente par l'ajout de bancs ou de tables de pique-nique. Dans ces trois cas, des parcs situés à proximité et des aires de jeux plus attrayantes répondent à la demande depuis déjà plusieurs années.

Selon les statistiques observées lors des analyses, le ratio parc/habitants de Pointe-Saint-Charles se situe dans la moyenne, bien que plusieurs citoyens manifestent le besoin d'augmenter le nombre de parcs. Considérant le bassin de population âgée de moins de 15 ans et le haut taux de familles monoparentales, il y a suffisamment d'aires de jeux pour enfants dans ce quartier. Les aires de jeux du parc des Chaudronniers, désaffecté dû à une récurrence de vandalisme, pourraient profiter de la vague de renouveau suscité par le développement du Nordelec et faire l'objet d'un réaménagement. Une nouvelle aire de jeux est également planifiée au cœur des développements domiciliaires sur les terrains du CN et les Bassins du Nouveau Havre, dans Griffintown. L'installation d'aires de jeux à moyen terme contribuerait à satisfaire les besoins spécifiques des citoyens de Pointe-Saint-Charles.

GÉRER LA VÉTUSTÉ DES AIRES DE JEUX

D'autres parcs et aires de jeux méritent une attention particulière dû à la vétusté de leurs installations. À court terme, le retrait des installations désuètes contribuerait à améliorer le paysage urbain, puisque leur mauvais état contribue à la dévalorisation visuelle du cadre urbain. Leur retrait signifierait la dépersonnalisation des espaces verts. En effet, un parc ayant moins d'équipements, tel le parc de détente, possède une esthétique plus intemporelle, alors que la présence de modules de jeux fige le parc dans la mode d'une époque. Transformées en aires de détente temporaires, les aires de jeux devraient être remplacées selon les priorités de l'arrondissement.

Dans le cas où l'arrondissement procéderait à l'évaluation des aires de jeux, comme il est proposé dans le chapitre 3, certains équipements seraient remis aux normes ou simplement remplacés. Une analyse exhaustive des aires de jeux pourrait définir les ajustements à faire et les investissements à prévoir pour assurer la sécurité de l'ensemble des aires de jeux de l'arrondissement. Ces travaux de normalisation devront être intégrés dans le programme de restauration des aires de jeux.

ADAPTER LES ÉQUIPEMENTS AUX RÉALITÉS DU SUD-OUEST

L'arrondissement devrait se procurer des équipements de jeux plus résistants afin de contrer le vandalisme. En effet, les structures sont souvent brûlées, graffitées ou sectionnées. Il faudra tenir compte de cette situation et favoriser les installations en acier pour les glissoires, les grimpeurs et autres installations au lieu de modules plastifiés. Malgré que ces équipements soient plus chers à l'achat, ils offrent une meilleure durabilité. Les jeux de type « hébertiste », constitués de structures simples, sont plus faciles d'entretien que les modules de jeux classiques qui ont tendance à se briser plus souvent. Les jeux d'hébertisme suivent la tendance actuelle en aménagement et favorisent les jeux non directifs qui stimulent l'imaginaire des enfants. Il ne faut cependant pas éliminer des parcs les modules de jeux classiques qui sont très populaires auprès des enfants. Et enfin, l'implantation de maisonnettes ou d'autres éléments fermés sont à proscrire, puisqu'ils sont souvent la cible des vandales.

7.2.2 LES AIRES DE JEUX POUR ADULTES

Le quartier Émard, avec sa forte population de personnes âgées, représente un secteur de choix pour implanter un tout nouveau type d'équipement : le parcours santé. Composé de stations d'exercices accessibles aux adultes, le parcours santé proposerait aux utilisateurs une séance d'entraînement physique en plein air. L'implantation d'un tel parcours trouverait une place de choix au parc Ignace-Bourget. En plus de desservir une clientèle de retraités, la présence de modules de conditionnement physique compléterait harmonieusement l'offre en plateaux sportifs de ce parc. Les sportifs pourraient ainsi effectuer leurs exercices de réchauffement dans le parcours-santé avant leur entraînement.

Afin de rééquilibrer l'offre du quartier Petite-Bourgogne, les terrains de pétanque du parc des Jazzmen et du parc Vinet seraient remplacés par des équipements mieux adaptés au profil socio-économique de ce quartier, soit un terrain consacré au sport et l'autre aux aires de jeux pour enfants. Pour compenser le retrait de ces équipements, nous recommandons une valorisation des aires de jeux pour adultes du parc David-Lefebvre. Les travaux suggérés touchent la restauration des installations de pétanque et de fer, incluant l'ajout de terrains de pétanque. Le quartier Saint-Henri aurait avantage à bonifier son offre en ajoutant un terrain de pétanque supplémentaire près du canal de Lachine. Plusieurs complexes d'habitation sont occupés par une majorité de retraités. Le parc situé près du canal, au coin des rues Rufus-Rockhead et Charlevoix, ou encore le parc Gadbois, sont tout indiqués pour implanter de nouveaux terrains de pétanque. Enfin, l'offre serait modifiée dans Pointe-Saint-Charles en retirant les jeux de pétanque du parc des Chaudronniers et en les remplaçant par des aires de jeux pour enfants.

7.2.3 LES PLATEAUX SPORTIFS

Les dimensions généralement restreintes des parcs du Sud-Ouest sont à l'origine de deux types de difficultés rencontrées lors de l'aménagement des terrains sportifs : l'impossibilité d'implanter des terrains sportifs de dimension standard dans certains parcs et la surprogrammation de certains autres comme les parcs Vinet, Oscar-Peterson et le carré d'Hibernia.

Voici les recommandations pour l'ensemble des parcs du Sud-Ouest :

FAVORISER L'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX NON STRUCTURÉES

Il faudrait considérer l'aménagement de plaines de jeux libres lors de la planification de nouveaux parcs ou le réaménagement de parcs existants. Cela contribuerait à favoriser la présence d'aménagements aérés et multiplier le potentiel d'activités dans un même parc. Cette recommandation s'inscrit dans les tendances actuelles d'aménagement qui privilégient la création de lieux de rassemblements informels et polyvalents faisant appel à la spontanéité de la population. En bonifiant les parcs par la création d'espaces verts non structurés, l'arrondissement répond aux besoins des citoyens qui ont une pratique sportive spontanée, distincte des organisations sportives fédérées. Ces espaces verts libres constituent un espace de choix pour les camps de jour, les fêtes de quartier, les concerts en plein air et l'organisation d'activités sportives diverses. Ils contribuent aussi à enrichir la vie sociale d'un quartier.

L'aménagement d'aires de jeux libres implique de laisser l'espace libre d'arbres ou de mobilier urbain. La plantation d'arbres autour du parc est toutefois conseillée afin de créer une enceinte intéressante, augmentant ainsi le sentiment de sécurité. Des aires de pique-nique, de même que des bancs annexés à une promenade aménagée, fourniront aux parents la possibilité de surveiller les activités se déroulant sur le terrain ou tout simplement de se détendre. Afin de définir la zone de jeux, il est recommandé de réaliser une modulation de motif au sol ou d'utiliser une surface texturée, dans le respect d'un dégagement visuel, de la rue vers le parc.

Plaine de jeux libres à intégrer à la programmation des parcs suivants :

- Sammy-Hill (sur l'ancien terrain de baseball);
- Campbell-Ouest (sur la section non aménagée);
- Le Ber;
- Oscar Peterson;
- De La Vérendrye;
- Saint-Jean-de-Matha (sur l'ancien terrain de baseball);
- Joe-Beef;
- les nouveaux parcs qui seront développés sur les terrains du CN dans Pointe-Saint-Charles, et les Bassins du Nouveau Havre dans Griffintown;
- du Lac-à-la-Loutre (après la restructuration prévue dans ce secteur).

ADAPTER LES PLATEAUX SPORTIFS AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DE LA POPULATION

Une conversion de nombreux terrains de baseball s'impose afin de refléter les besoins et le style de vie des quartiers du Sud-Ouest. Étant donné la présence de clubs organisés qui louent des terrains de baseball ou de balle-molle, quatre plateaux sportifs devraient être entretenus en vue de recevoir cette clientèle qui en fait une grande utilisation.

Tableau 11 - Installations sportives proposées à la suite de l'actualisation des installations

Baseball et balle-molle	Plateau sportif à convertir
	Polyvalente Saint-Henri
	Le Ber
	Joe-Beef
	Oscar-Peterson
Sport	Plateau sportif à aménager
Soccer / Mini-Soccer	Polyvalente Saint-Henri (mini-soccer)*
	De La Vérendrye/terrain soccer synthétique
	Joe-Beef (mini-soccer)*
	Le Ber (mini-soccer)*
	Oscar-Peterson (mini-soccer)*
Basket ball	Jazzmen
	Nouveau parc (secteur de développement des anciens ateliers du CN)
Tennis	d'Argenson (2 terrains)
Plancher à roulettes	Parc Gadbois ou sur la bande verte en bordure de l'autoroute Ville-Marie

*Conversion d'un terrain de baseball existant. Aménager le terrain de soccer sur la surface du terrain de baseball existant.

Nous savons que le soccer est en nette progression dans le Sud-Ouest. D'ailleurs, plusieurs terrains de baseball seront transformés en terrain de soccer. Nous proposons l'aménagement de quatre terrains de soccer sur d'anciens terrains de baseball et d'un terrain de soccer synthétique sur un terrain de football semi-aménagé. Sur ce dernier terrain, nous proposons un double lignage, l'un pour le football et un second pour le soccer, afin de diversifier et rentabiliser l'espace. Il appartient à l'arrondissement d'opter pour un revêtement synthétique, mais cette approche est fortement indiquée, surtout pour les quartiers où ce sport est très populaire comme Petite-Bourgogne. Moyennant un investissement substantiel, le terrain synthétique exige beaucoup moins d'entretien et offre une meilleure durabilité.

Le basketball, qui vise particulièrement les groupes d'adolescents, est également en nette croissance. Afin de diversifier les activités du parc

d'Argenson, l'ajout d'un terrain de basketball saurait rééquilibrer le manque d'installations pour les 12-18 ans dans ce secteur. Le quartier de Petite-Bourgogne verrait également son offre bonifiée par l'ajout d'un terrain de basketball, en grande demande dans ce quartier. De plus, selon les disponibilités financières de l'arrondissement, un terrain de basketball de dimension standard pourrait être aménagé dans le parc des Jazzmen. Une approche plus économique nous permettrait d'envisager l'asphaltage de l'actuel terrain de pétanque et d'ajouter deux paniers. Par ailleurs, cette option, malgré qu'elle ne respecterait pas les dimensions d'un terrain standard, fournirait tout de même un espace de jeu pour les jeunes. Il est également recommandé d'améliorer le terrain de basketball du parc Le Ber, malgré qu'il ne rencontre pas les dimensions standards pour le jeu d'équipe.

L'arrondissement du Sud-Ouest est bien pourvu en terrains de tennis, et il n'y a pas d'urgence pour le moment à offrir de nouvelles installations. Par ailleurs, nous observons un manque de terrains dans Pointe-Saint-Charles, compte tenu de l'arrivée d'une clientèle résidant dans de nouveaux immeubles. À plus long terme, il serait pertinent d'envisager l'ajout de deux terrains de tennis dans le parc d'Argenson. Ce dernier est peu utilisé par les résidents du quartier puisqu'il est voué uniquement à la balle-molle.

Enfin, il y a une demande de *skateparks*, notamment à Pointe-St-Charles. Actuellement, un seul terrain pourrait accueillir les amateurs, celui du parc Ignace-Bourget dans le quartier Émard. Le choix d'un site consacré à la planche à roulettes ne doit pas être fait à l'aveuglette. Bien que cette activité fasse la joie de plusieurs adolescents, l'aménagement de *skateparks* représente un fort potentiel de nuisance pour le voisinage.

Quatre facteurs dont il faut tenir compte pour le choix du site :

1. Bénéficier d'un maximum de visibilité pour en assurer la sécurité;
2. ne pas représenter une nuisance sonore pour le voisinage;
3. facile d'accès par les transports en commun, puisque les jeunes utilisateurs ont entre 10 et 18 ans;
4. éviter les parcs isolés puisqu'ils encouragent les regroupements.

En considérant les quatre facteurs ci-haut mentionnés, la bande gazonnée située en bordure de la rue Saint-Antoine dans Petite-Bourgogne serait à envisager. La proximité de la station de métro Georges-Vanier et l'ouverture du site sur la rue Saint-Antoine répondent aux caractéristiques recherchées. L'aspect visuel de l'infrastructure de l'autoroute pourrait être mis à profit par un aménagement inspiré de la culture Skate. Une autre solution pourrait être le parc Gadbois qui a l'avantage d'être annexé à une polyvalente. À la suite du réaménagement de l'autoroute 15, qui devrait permettre l'agrandissement du parc Gadbois, une section qui donne sur la rue Notre-Dame pourrait être réservée à un futur *skatepark*. Son ouverture sur la rue Notre-Dame donnerait une bonne visibilité aux installations et serait sécuritaire. Et enfin, les habitants du quartier seraient peu incommodés, car le terrain serait situé à l'extrême sud du parc, près du canal de Lachine.

7.3 FAVORISER LA SÉCURITÉ DANS LES PARCS

SÉCURISER LES ABORDS DES PARCS (SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SIGNALISATION, TRAVERSES PIÉTONNES)

En accord avec les orientations du concept Villes-amies des aînés ainsi que de la proposition du réseau de parcs du Sud-Ouest, la sécurisation des voies piétonnes devrait être mise de l'avant. La réduction à 30 km/h de la vitesse dans les zones qui bordent les parcs s'ajoute à d'autres mesures déjà instaurées par l'arrondissement. Les lieux d'implantation de traverses piétonnes sont à définir en tenant compte des parcours proposés dans le cadre du réseau de parcs. Ces traverses faciliteront le déplacement des personnes âgées, des groupes d'enfants et des citoyens. De plus, le temps de traverse des feux de circulation aux intersections et qui ponctuent les parcours devrait être prolongé.

FAVORISER L'IMPLANTATION D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

Un organisme communautaire présent dans un chalet de parc organise des activités pour les jeunes du quartier en plus de leur offrir un encadrement.

Voici la liste des parcs qui disposent d'un chalet pouvant accueillir un organisme :

- parc Louis-Cyr (Saint-Henri);
- parc Vinet (Petite-Bourgogne);
- parc De La Vérendrye (Émard);
- parc Ignace-Bourget, (Émard);
- Campbell-Ouest, (Émard)

IMPLANTATION DE TERRAINS SPORTIFS

Une actualisation des terrains sportifs en fonction des besoins de la population contribuera à stimuler positivement les adolescents et les jeunes adultes. En répondant à leurs besoins spécifiques, les jeunes auront une option à la flânerie.

AMÉNAGER UN DÉGAGEMENT VISUEL, EN PARTICULIER AUTOUR DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS ET DES AIRES DE PIQUE-NIQUE

- Planter des arbustes de moins de 1 mètre de haut

Afin d'éliminer l'effet de cloisonnement et de maximiser la surveillance dans les parcs, la plantation de gros arbustes est à proscrire. Selon la Direction des travaux publics, au cours des 15 dernières années, les concentrations de gros arbustes ont entraîné plusieurs « tailles de moralité ». Cette expression est utilisée par les jardiniers de la Ville pour désigner une taille sévère dans le but de dégager la vue de part et d'autre du massif. Bien entendu, ces tailles sévères ne sont pas toujours recommandées pour la santé des végétaux, surtout si les travaux sont exécutés durant les journées chaudes de l'été. L'arrondissement favorise donc l'utilisation d'arbustes de petite taille pour un aménagement fonctionnel et sécuritaire à long terme.

- Élever la couronne des arbres conifères

Les arbres conifères tels l'épinette et le pin peuvent obstruer la vue. On assure une vue en relevant la couronne à une hauteur d'au moins 1,5 m. En taillant ainsi les arbres conifères, on perpétue leur utilisation dans les aménagements.

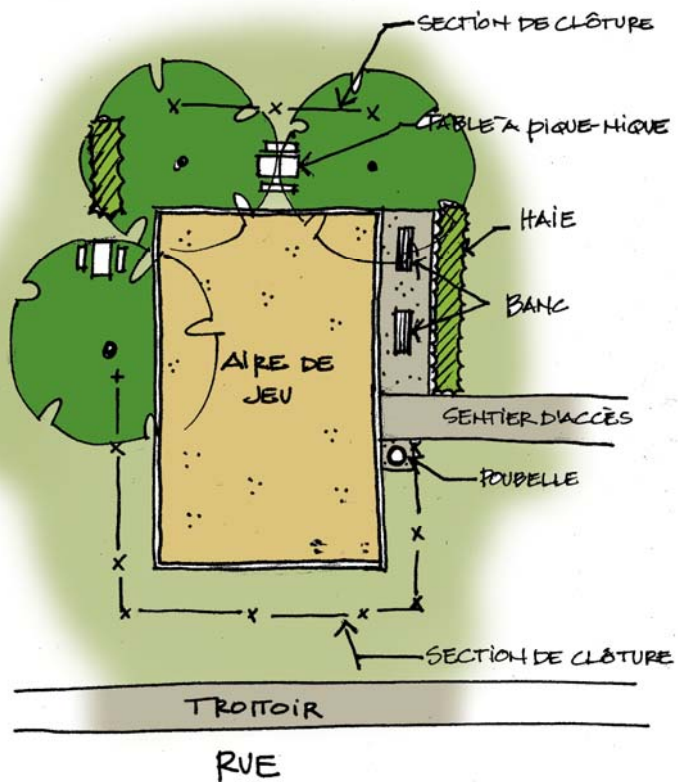
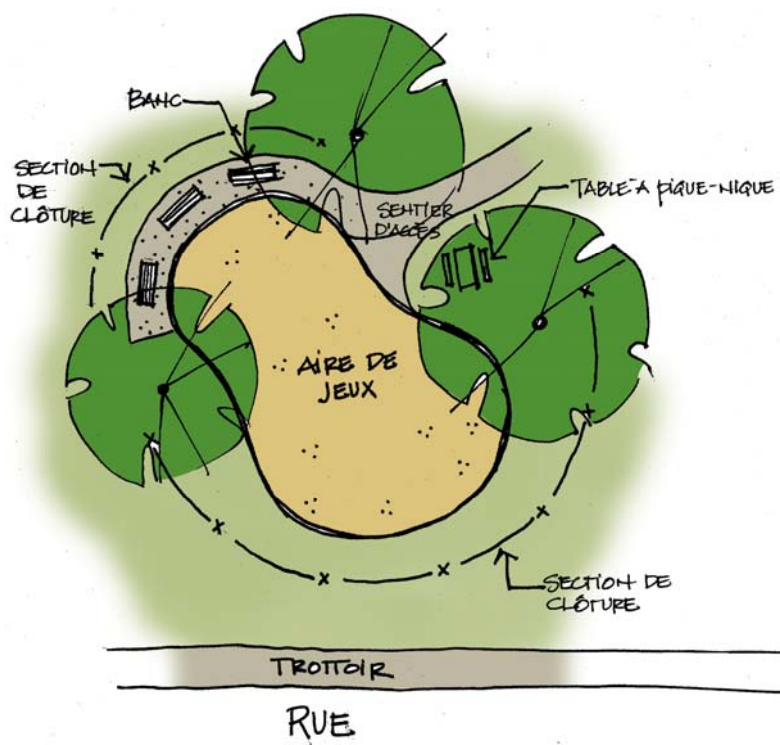
- Utiliser la topographie de manière stratégique et contrôlée

Les boutons créés par la topographie ne doivent en aucun cas bloquer la vue. L'idée n'est pas de proscrire les variations de topographie puisqu'elles dynamisent le design, mais bien de les positionner de façon à conserver une vue ouverte sur le parc.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS CLÔTURÉES PAR SECTION

Lorsque l'on clôture une aire de jeux, l'objectif principal est de protéger les enfants de la circulation automobile. Depuis quelques années, nous remarquons une tendance à clôturer l'ensemble du périmètre de l'aire de jeux, certaines aires étant même clôturées à l'intérieur d'un parc déjà ceinturé d'une clôture. Le cloisonnement de l'aire de jeux permet certes de contenir les enfants avec un minimum de supervision, mais il peut en contrepartie être une source d'insécurité, puisqu'il n'offre qu'une seule sortie. Bien entendu, les sections de clôture doivent bloquer l'accès vers la rue ou toutes zones de circulation.

Les esquisses qui suivent montrent des stratégies de design qui peuvent servir de référence dans l'élaboration d'un projet d'aménagement d'aire de jeux. Les aménagements sont fictifs, mais ils permettent de bien comprendre le concept d'enceinte. Le parc situé à l'intersection de la rue Saint-Charles et de l'avenue Atwater est un bon exemple de ce type d'organisation spatiale.



7.4 MAXIMISER LES INTERVENTIONS PAYSAGÈRES DANS LES PARCS

CONSULTATION ACCRUE DES DIFFÉRENTS SERVICES DE L'ARRONDISSEMENT AINSI QUE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

La consultation est une étape importante que l'on retrouve, à juste titre, dans les principes directeurs décrits au chapitre 6. Le plan concept d'un projet devrait être soumis aux divers intervenants liés au secteur d'intervention (voir la liste des intervenants à consulter, à la section 6.4). Le processus de consultation permet de valider les actions projetées. Il est une solution aux risques d'erreurs de programmation ou de design dans l'aménagement.

RÉCUPÉRATION D'ÉLÉMENTS EXISTANTS DU PARC DANS L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

Diminuer les coûts et maximiser les budgets de réaménagement des parcs grâce à la récupération. Cette démarche s'inscrit dans une approche de développement durable (voir chapitre 4, section 4.2.1).

FAVORISER LA PÉRENNITÉ DES AMÉNAGEMENTS DANS LE CHOIX DES ÉQUIPEMENTS ET DES MATÉRIAUX

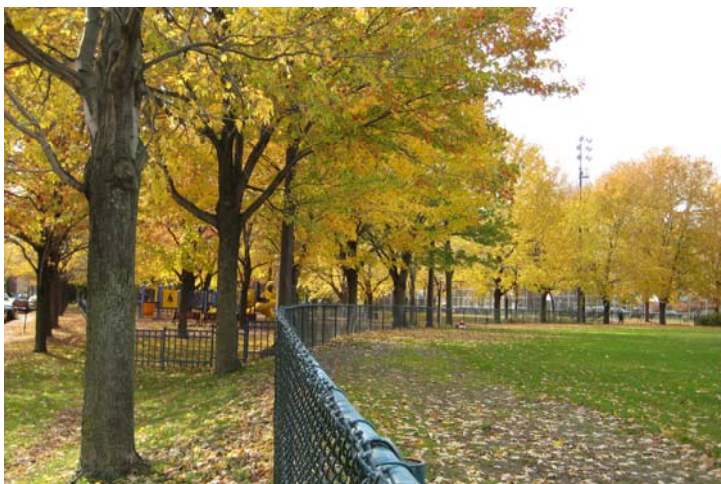
Investir dans des équipements et des matériaux de plus grande qualité qui offrent une meilleure résistance au vieillissement et au vandalisme. Cette approche contribuerait à diminuer les coûts à long terme. L'observation de l'évolution des matériaux dans les parcs du Sud-Ouest, en tenant compte de l'entretien limité, du vandalisme, d'une utilisation accrue et des variations de température, permet de dégager quelques pistes à suivre pour un vieillissement contrôlé des aménagements.

- **Favoriser les surfaces solides stables (autres que les bétons et asphalte):** des surfaces qui ont fait leurs preuves, telle la poussière de pierre « stabilisée » qui présente des coûts similaires à l'asphalte, offrent une bonne longévité et ne demandent pas plus d'entretien. Lorsque bien planifié, ce type de matériau a l'avantage de ne pas augmenter les effets d'îlot de chaleur. La poussière de pierre conventionnelle devrait être utilisée avec parcimonie puisqu'elle se détériore facilement à cause des mauvaises herbes et du déplacement des particules, ce qui est le cas au parc Gédéon-de-Catalogne. Le pavé de béton peut aussi être envahi par les mauvaises herbes qui s'incrusteront dans les joints. Il est préférable de planifier l'utilisation du pavé de béton dans des lieux très fréquentés ou de favoriser de petites surfaces de pavés qui se nettoient rapidement, comme aux parcs Émile-Berliner et la Traite-des-Fourrures.
- **Choisir des équipements de jeux résistants :** Les équipements de jeux sont l'objet de nombreux actes de vandalisme. Les éléments de plastique et de bois devraient être peu utilisés pour les structures de jeux puisqu'ils sont la cible de vandalisme.
- **Utiliser des clôtures de calibre commercial :** depuis quelques années, lorsqu'un aménagement le requiert, l'arrondissement installe des clôtures de mailles de chaîne à très haute résistance (calibre de jauge 6). Ce type de clôture a fait ses preuves. Des clôtures de fer ornemental de type industriel répondent également très bien aux assauts du temps et des vandales, tel que cela a été observé au parc des Cheminots.

Planifier les nouveaux aménagements en relation avec le réseau de parcs

L'aménagement du réseau de parcs permettrait de mieux cibler les investissements. Au lieu de retrouver les mêmes installations d'un parc à l'autre, l'arrondissement orienterait ses investissements en tenant compte de la clientèle, du contexte et de l'espace disponible pour l'implantation de l'équipement. L'objectif est de miser sur la qualité de l'offre plutôt que sur la quantité.

7.5 AMÉLIORER L'INTÉGRATION DES PARCS AU CADRE URBAIN



Exemple d'un secteur bien intégré du parc Oscar-Peterson
Photo : G.Paré

Lors de l'inventaire qualitatif des parcs, l'intégration dans le contexte urbain fut l'un des facteurs d'évaluation utilisés. Nous constatons que dans plusieurs parcs, une intégration réussie passe par la présence d'alignements d'arbres en bordure de la rue. La présence d'un couvert végétal qui déborde du parc sur l'emprise du trottoir vient situer le parc dans son contexte, structure le parc dans l'espace urbain et invite le citoyen à y accéder.

Les projets de restauration des aménagements de parcs doivent faire une place importante à la plantation. La plantation d'arbres nobles rehausse la qualité visuelle spatiale et environnementale.

8. PLAN D'ACTION

Le plan d'action s'appuie sur une proposition de projets de parc à réaliser dans les 15 prochaines années. Il prend la forme d'un tableau synthétique et dresse un portrait des investissements potentiels à réaliser pour une refonte des équipements et des installations.

Le plan d'action se divise en trois phases de réalisation, soit :

- à court terme (1 à 5 ans)
- à moyen terme (5 à 10 ans)
- à long terme (10 à 15 ans)

Le plan d'action prévoit les travaux à forfait prévisionnels pour chaque phase de réalisation, c'est-à-dire les travaux complexes comme un réaménagement de parc nécessitant la collaboration d'une firme d'architecture de paysage, d'ingénierie ou de réalisation de travaux d'aménagement. Il regroupe aussi tous les travaux à réaliser en régie par les employés de la division voirie-parcs de l'arrondissement.

8.1 LE TYPE DE PRIORISATION PROPOSÉ

COURT TERME

Le choix de priorisation : sécurisation des installations et orientation sociale axée sur l'offre aux enfants.

Le plan à court terme devrait s'attarder à la normalisation des aires de jeux pour enfants situés dans les parcs à haute fréquentation, comme ceux qui se trouvent près d'une école primaire.

MOYEN TERME

Le choix de priorisation : situation du parc par rapport à la desserte et à sa position géographique stratégique.

Les travaux prévus à moyen terme devraient suivre le rythme des nouveaux projets de développement domiciliaire. Des investissements peuvent être prévus dans l'aménagement de nouveaux parcs afin d'assurer la desserte de nouveaux bassins de population. L'aménagement de ces nouveaux parcs est essentiel pour assurer une desserte équilibrée. Étant donné l'offre restreinte en parcs de quartiers centraux, le plan à moyen terme devrait proposer une restauration des parcs situés au cœur des quartiers et qui génèrent des activités variées. Parmi les parcs potentiellement visés, on trouve le parc Vinet, le carré d'Hibernia, le parc Saint-Gabriel, ainsi que le parc Campbell-Ouest. Dans ces cas, la revitalisation des aménagements s'impose, vu leur haut taux de sollicitation. Les travaux devraient servir à bonifier les installations existantes.

LONG TERME

Le choix de priorisation : la qualité de vie et la priorisation des aménagements destinés aux personnes âgées.

Les projets à long terme devraient toucher l'amélioration des aménagements. Cela pourrait comprendre des projets d'éclairage et de restauration de placettes et d'aires de détente. À titre d'exemple, le parc Gadbois et le parc Ignace-Bourget, tous deux situés près d'importants centres pour personnes âgées, pourraient être priorisés.

9. CONCLUSION

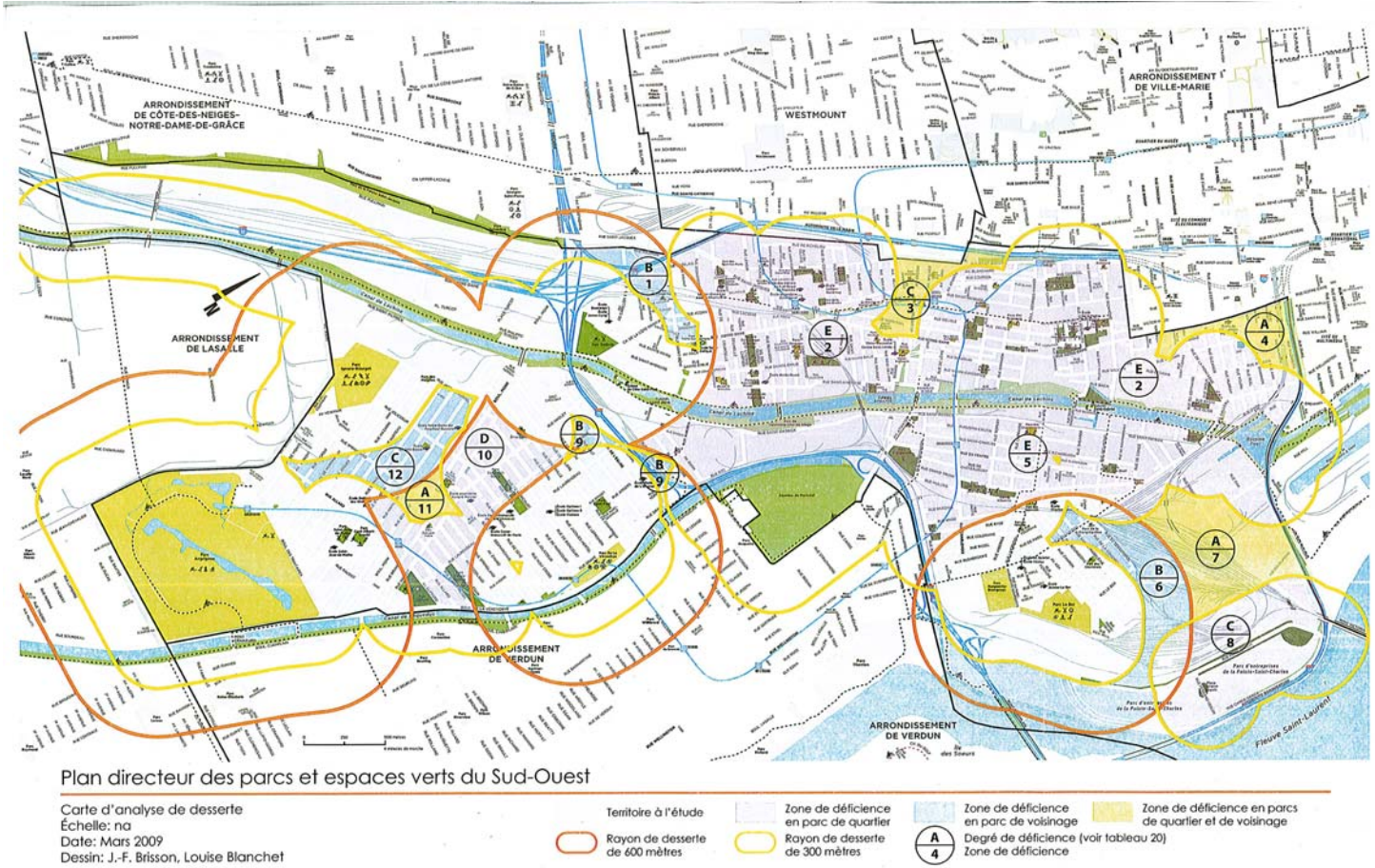
Beaucoup de défis attendent l'arrondissement du Sud-Ouest. La restauration des parcs a un rôle important à jouer dans le processus de redéfinition du Sud-Ouest. Le Plan directeur des parcs et espaces verts propose plusieurs pistes de solutions qui s'articulent autour de la consolidation des acquis, notamment par la création d'un réseau de parcs interrelié par des parcours sécuritaires. Il a été conçu comme un outil d'aide à la décision, à l'usage des planificateurs et des décideurs, mais aussi comme un outil de consultation qui témoigne de l'offre et de l'état des parcs actuels de l'arrondissement. Il peut être consulté par les organismes communautaires et les citoyens.

Les propositions sont le fruit d'un travail de consultation effectué auprès des différents services de l'arrondissement, mais aussi d'un examen des besoins des citoyens. Ces besoins ont été notés lors de visites dans les parcs et grâce aux commentaires des représentants des organismes communautaires qui œuvrent sur le territoire. Plus que de simples espaces verts, les parcs sont le reflet des utilisateurs. Ils rassemblent, permettent l'épanouissement collectif et rehaussent la qualité du cadre urbain.

Le plan directeur se veut un mode d'emploi pour la réalisation d'un réseau de parcs et un instrument de dialogue avec les citoyens et les organismes qui œuvrent pour une meilleure qualité de vie dans le Sud-Ouest.

* * *

ANNEXE 1 – CARTE D'ANALYSE DE DESSERTE



ANNEXE 2 – PROPOSITION POUR UN RÉSEAU DE PARC

